ON CRAINT DE GRAVES ÉPIDÉMIES

■ Si la plupart des 200,000 personnes qui ont perdu leurs demeures à la suite du séisme de dimanche ont dû passer une nuit sous la pluie, plusieurs milliers d'autres ont eu le privilège de s'abriter sous l'une des quelque 10,000 rentes dressées par l'Armée, tels Angela Maria et Giuseppe Sesa, âgés de 78 et 80 ans, dont la maison n'existe plus. Le bilan provisoire des victimes s'établissait hier soir à 2,904 morts, 1,906 disparus et 7,751 blessés, mais on pense généralement que les chiffres définitifs seront considérablement plus élevés. De plus, les autorités craignent maintenant de graves épidémies.

page B 8



SOS ITALIE

■ LA PRESSE compatit vivement à la douleur de nos concitoyens d'origine italienne dont les parents et amis, restés au pays natal, viennent de subir une épouvantable épreuve, lors d'un terrible tremblement de terre. LA PRESSE incite ses lecteurs à souscrire au fonds de secours SOS Italie (505 est, rue Jean-Talon; téléphone: 271-1133) mis sur pied pour venir en aide aux dizaines de milliers de sinistrés.

Roger Lemelin, éditeur.

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI $1.75
ÉDITION NATIONALE LUNDI AU SAMEDI $2.00
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE LA TUQUE 30¢

25 CENTS MONTRÉAL, VENDREDI 28 NOVEMBRE 1980, 96e ANNÉE, no 280, 48 PAGES, 4 CAHIERS

Sears
vous en avez pour votre argent..et plus

POUR MINIMISER LA HAUSSE DES TAXES MUNICIPALES

QUÉBEC PERMET UN CRÉDIT D'IMPÔT

■ En vertu du projet de loi déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires municipales, Jacques Léonard, les municipalités pourront accorder un crédit d'impôt foncier pouvant aller jusqu'à 10 pour cent en 1981 et 5 pour cent en 1982 aux propriétaires de maisons unifamiliales, de duplex et de triplex. M. Léonard a expliqué qu'il s'agissait d'une mesure transitoire visant à compléter la réforme de la fiscalité municipale.

page A 3



OTTAWA REND UN DERNIER HOMMAGE À JULES LÉGER

■ Entourée des proches parents du défunt et des représentants des divers partis politiques, Mme Gabrielle Léger a assisté hier aux obsèques de l'ancien gouverneur général du Canada en la basilique Notre-Dame d'Ottawa. Le défunt sera inhumé aujourd'hui à Valleyfield.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

page A 8

LA BATTERIE DE L'IREQ

DEUX FOIS PLUS PUISSANTE QUE CELLE DE LA GM

■ La création d'une batterie qui sera deux fois plus puissante que celle à laquelle travaille la société General Motors pourrait donner à l'IREQ d'excellentes chances dans la course mondiale pour la mise au point d'une voiture électrique. C'est ce qu'a souligné hier le président d'Hydro-Québec, M. Robert Boyd, en dévoilant certains des travaux accomplis par l'Institut de recherche de cette société d'Etat. La voiture en question pourrait être commecialisée d'ici à une dizaine d'années.

page D 1



Photothèque LA PRESSE

TABLE D'ÉCOUTE CHEZ LAMARRE

VIGNOLA NIE TOUT

■ Le directeur de la Police de la CUM a nié hier les allégations du conseiller Nick Auf Der Maur concernant la prétendue installation d'une table d'écoute électronique dans le bureau du président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre.

page A 5

SOMMAIRE

Annonces classées: C 8 à C 11, D 8 à D 10
Arts et spectacles
— Informations: C 3 à C 6
— Horaires: C 7
Bandes dessinées: B 9
Carrières et professions: D 7
Décès, naissances, etc.: D 11
Économie: D 1 à D 7
Êtes-vous observateur?: C 9
FEUILLETON
«Ennemis»: C 8
Horoscope: B 9
Jardins et maisons: D 8
Le monde: A 10, A 11
Météo: A 2
Mot mystère: B 9
Mots croisés: B 9
Quoi faire aujourd'hui: C 7
Radio et télévision: C 7
Sports: B 1 à B 7
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: C 1, C 2

ÉDITO

DE LA FRANCOPHONIE À LA FRANCOPHOBIE

PAR GUY CORMIER

page A 6

LA POLICE SAISIT 29 TAXIS RÉPARÉS AVEC DES PIÈCES VOLÉES



photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

■ Une accusation de recel a été portée par la Sûreté du Québec contre le propriétaire de la Prompt Taxi Association, Joseph Henri Tremblay. Il a été établi en effet que les moteurs et transmissions de 29 des 53 taxis vérifiés avaient été volés. Plusieurs enquêtes sont en cours dans le but d'enrayer ce commerce illégal qui serait particulièrement actif dans l'ouest de la ville.

page A 3



Un mode d'épargne supérieur
Les certificats de dépôt garanti du Trust Général

13 ½%

Intérêts versés annuellement.
Période de 5 ans. Dépôt minimum $500.
Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.
Taux sujet à changement.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Demandez le poste 2000

Montréal 866-9641
Sept-Îles 968-1830
Chicoutimi 549-6490
Alma 688-3391
Rimouski 724-4106
Rivière-du-Loup 862-7286
Outremont 739-3265
Québec 688-0630
Lévis 833-4450
Trois-Rivières 379-7230
Hull 771-3227
Ottawa 238-4900

Filliale à Sherbrooke—Sherbrooke Trust
75, Wellington nord 563-4011
Carrefour de l'Estrie 563-3331
Place Belvédère 563-3447



Les libéraux fédéraux du Québec réclament plus de pouvoirs

Le Conseil de direction et le Conseil général du Parti libéral du Canada de la Commission de **révision des structures** et de la constitution qui recommande une plus grande part de pouvoir pour les simples militants face à l'establishment du parti, principalement constitué de l'aile parlementaire et des membres élus du comité exécutif.

L'énorme puissance et la redoutable efficacité de la machine électorale du **Parti libéral** fédéral au Québec a eu en effet comme conséquence, jusqu'ici, de créer chez les simples militants un sentiment d'impuissance et d'inutilité face au pouvoir décisionnel de l'exécutif élu et au caucus parlementaire. Le groupe d'étude chargé de se pencher sur les problèmes provoqués par cette situation est arrivé à la conclusion que, pour assurer une plus grande vitalité aux instances de la base du parti, il conviendra d'assurer aux militants une plus grande voix dans les débats internes du parti et le sentiment d'être plus qu'une simple machine à gagner systématiquement des élections.

Recommandations pour les libéraux

En plus du rapport final de la Commission de révision des structures et de la constitution du P.L.C. (Q)., les hautes instances libérales fédérales recevront aussi les recommandations des commissions chargées des questions d'organisation de l'action politique, des aspects juridiques, de la jeunesse libérale et des finances qui, chacune dans son domaine, feront leur propre bilan de la santé actuelle du P.L.C. au Québec.

Ces assises réuniront, à huis clos, à partir de ce soir, près de 325 personnes qui se retrouveront dimanche midi pour entendre leur chef, **Pierre Trudeau.**

Ce dernier sera en effet l'orateur invité lors du dîner-bénéfice du parti, auquel participeront plus de **3,400 personnes** qui auront **payé $125** chacune pour entendre le premier ministre Trudeau.

Une attitude préjudiciable

La direction du Parti libéral du Québec en est venue à la conclusion que l'attitude manifestée par les membres de l'exécutif de l'association du comté de Groulx est «préjudiciable au parti, à son chef, et à ses membres». Cette décision fait suite à la réunion de mise en candidature qui avait choisi, en septembre, le maire de BoisBriand, **Noland Filiatrault,** comme le porte-couleur du parti en vue des prochaines élections générales prévues alors pour l'automne. Ce dernier avait alors défait l'ex-ministre libéral **Denis Hardy,** ce qui avait provoqué beaucoup de mécontentement.

Après le désaveu de l'association locale signifiée par l'organisateur en chef du PLQ, **Pierre Bibeau,** le candidat élu a souligné à LA PRESSE, hier, qu'il


Nolan Filiatrault

trouvait pour le moins étrange que l'association ait refusé de lui fournir les documents qui existent dans le comté, dont les états financiers du parti. S'il le faut, a-t-il ajouté, nous prendrons des procédures judiciaires contre les responsables de cette association qui a été mise «en tutelle» en début de semaine par le chef du PLQ, **Claude Ryan.**

Une chapelle

Ainsi **Nolan Filiatrault** explique le mécontentement dans le comté, après la défaite de Denis Harvey, comme le fait qu'il a réussi à briser «une chapelle» qui existait dans le comté depuis trop longtemps. Ancien militant péquiste qui a fait un retour avec le PLQ récemment, il soutient que les dissidents dans le comté face à sa candidature sont au plus une trentaine de personnes et qu'elles n'ont plus aucune autorité pour parler au nom du Parti libéral à la suite de la prise de position de la direction du PLQ.

Pour mettre un terme à toute cette affaire, le PLQ a organisé une soirée, ce soir, au cégep **Lionel-Groulx,** à Ste-Thérèse, en l'honneur de **Nolan Filiatrault.** Plusieurs personnalités libérales seront alors sur les lieux, dont le chef **Claude Ryan** et **Daniel Johnson** jr, candidat dans le comté de Vaudreuil-Soulanges contre la vice-présidente de l'Assemblée nationale et députée péquiste, **Mme Louise Cuerrier.**

Une dégustation

Autour d'une dégustation d'huîtes, on espère ainsi clore ce débat qui déchire les militants libéraux du comté, dont certains envisagent éventuellement la candidature de **Denis Hardy** comme indépendant. À la direction du PLQ, on avait déjà signifié à ce dernier qu'il n'était pas le bienvenu au sein de l'équipe, notamment parce qu'il n'incarnait pas le renouveau dont M. Ryan veut faire la marque de commerce de son parti en tentant d'éliminer, autant que faire se peut, les anciens collaborateurs de l'ex-premier ministre Robert Bourassa.

Combien valent les vieilles chaussures de Parizeau?

On saura ce soir à combien les péquistes de Montréal évaluent certaines reliques provenant des


Que valent les chaussures de Jacques Parizeau?

membres du gouvernement **Lévesque.** Comme par exemple, les chaussures que le ministre des Finances, **Jacques Parizeau,** étrennait lors de la présentation de son premier budget, en 1977. Ou encore l'écharpe que portait le ministre **Lise Payette** lors d'un désormais célèbre discours référendaire qui devait déclencher le dévastateur phénomène des **Yvettes.**

Ce ne sont là que quelques-uns des lots qui seront mis à l'enchère ce soir lors d'un encan chinois organisé par le Parti québécois de **Sainte-Marie** pour ramasser des fonds en vue de ses activités politiques. C'est le député **Guy Bisaillon** qui agira comme grand encanteur et qui, outre ces souvenirs empreints d'une symbolique propre à faire rêver le plus tiède des péquistes, offrira aussi à la convoitise des partisans divers objets glanés par des députés et des ministres au hasard de leurs pérégrinations politiques et touristiques des dernières années.

Élections partielles

Le Parti libéral du Québec, si des élections générales ne sont pas déclenchées, compte prendre le pouvoir grâce aux élections partielles dont deux autres sont à prévoir d'ici peu dans les comtés représentés par les ex-ministres **Jacques Couture,** dans **Saint-Henri,** et **Guy Joron,** dans **Milles Iles.** Tous deux ont indiqué qu'ils désiraient quitter la vie politique. Par ailleurs, les libéraux ont remporté 11 élections partielles consécutives, une première pour un parti d'opposition depuis la prise du pouvoir du PQ en novembre 1976, dont quatre victoires lors des partielles du 17 novembre, dans les comtés d'Outremont, Brôme-Missisquoi, Mégantic-Compton et Johnson. Ainsi la répartition des 110 sièges à l'Assemblée nationale se lit maintenant comme suit: Le Parti libéral 34 députés, le Parti québéeois 68 représentants, il reste cinq unionistes et trois députés siègent comme indépendants. Avec le départ de **Camil Samson,** qui a joint les libéraux, les créditistes sont maintenant définitivement rayés de la carte électorale.

SOLIDARITÉ-QUÉBEC

Aucun député de Ryan ne signe la pétition

QUÉBEC — Aucun des députés de M. Ryan n'a signé la pétition de Solidarité-Québec, demandant que «la Constitution du Canada ne soit pas rapatriée ni amendée sans l'accord du Québec».

PIERRE VINCENT
(de notre bureau de Québec)

Thérèse Baron, Françoise Stanton et Gilles Rhéaume, les trois émissaires de Solidarité-Québec, qui n'ont pas la réputation d'être partisans d'aucun parti politique, sont venus, hier, faire circuler leur pétition sur la colline parlementaire.

Autant la cueillette de noms fut abondante chez les députés péquistes et unionistes, autant elle fut dérisoire chez les libéraux. Dans le meilleur des cas, ces derniers ont pris une copie de la pétition et promis d'étudier le court texte de quatre lignes.

Mme Baron, qui avait la délicate mission de faire signer la pétition par les libéraux, est donc rentrée à Montréal bredouille. Mais pas encore tout à fait découragée de faire revenir sur leur décision quelques-uns des membres de la députation libérale provinciale.

«Tous les iotas de notre texte sont conformes à la position même du PLQ, a-t-elle inlassablement et patiemment répété à tous les députés libéraux qu'elle a rencontrés, hier. Nous agissons de bonne foi. Nous sommes un organisme apolitique, aucun représentant de parti politique ne fait partie de notre exécutif. Solidarité-Québec est un groupe de concertation de vingt-quatre mouvements, des syndicats, des partis politiques et des associations nationalistes, notre groupe est né uniquement pour la pétition et il disparaitra aussitôt après que nous aurons fini de la faire circuler. La question est suffisamment importante pour que chacun puisse s'élever au-dessus des lignes de parti.»

Et sa collègue, Mme Stanton d'enchainer: «Ce texte est si peu compromettant qu'il m'apparait impensable qu'un seul citoyen du Québec refuse de le signer. Si les libéraux sont vraiment sincères lorsqu'ils se disent opposés au projet de rapatriement du gouvernement fédéral, je ne comprends pas alors qu'ils n'acceptent pas de signer la pétition. Ce sont eux qui politisent la question, maintenant.»

En dépit des sympathies et mêmes des amitiés que ces deux femmes ont au sein même de la députation libérale, elles ne sont pas arrivées à faire déroger de la ligne de parti les Solange Chaput-Rolland, Thérèse Lavoie-Roux et compagnie.

«C'est vrai que sur le fond de la question nous sommes d'accord, mais je n'ai pas trop confiance dans l'utilisation que l'on fera de la pétition», objecte le député libéral John Ciaccia.

«Je n'ai pas besoin d'intermédiaire pour faire connaître mes vues», a lancé le député indépendant Rodrigue Tremblay, passant en vitesse à côté des trois émissaires de Solidarité-Québec.

La Quotidienne
3-6-1

MAGIC TOUCH T.V.
GRANDE VENTE
SONY TRINITRON PLUS
SUPER PRIX TÉLÉCOULEUR
28" TÉLÉCOULEUR Modèle KV-2645R
• Système couleur TRINITRON
• Convertisseur intégré
• Nouveau tableau de commande de syntonisation EXPRESS à 10 touches
• Télécommande EXPRESS commander à 10 touches effectuant la sélection des canaux par accès direct, la sélection des canaux en séquence dans un sens ou l'autre
20" TÉLÉCOULEUR Modèle KV-1945RS
• Système couleur TRINITRON
• Tube image de conception nouvelle
• Syntonisation à synthèse de fréquence
• Nouveau châssis Alpha
• Convertisseur intégré
• Télécommande EXPRESS commander à 10 touches
15" TÉLÉCOULEUR modèle KV-1545
• Système couleur TRINITRON
• Convertisseur intégré
• Tableau de commande de syntonisation EXPRESS à 10 touches
EN MAGASIN MAINTENANT
RADIO/RÉVEIL-MATIN Modèle ICF - C810W
• AM-FM et horloge digitale électrique.
• Alarme préréglable automatique 24 heures.
• Choix de réveil musical ou alarme son d'oiseau.
Ord.: 79.95
SPÉCIAL $59.00
VIDÉO-CASSETTES Modèle SL-5400
• Programmation à 3 jours d'avance.
• Sélection sur 14 boutons poussoirs d'émissions favorites.
• Contrôle à distance sur temps de pousse/retour.
• 5 heures d'enregistrement sur une cassette Bétamax.
SPÉCIAL $1159.00
Quantité limitée Aussi en magasin SL-5600 et SL-5800
Magnétophones à cassettes
SONY — Modèle TC-K22
• Pleurage et chevrotement .07%.
• Réponse aux fréquences 30 à 15000 HZ.
• Tête au Sendust-Ferrite.
• Réducteur de bruit Dolby.
• Sevomoteur à courant continu.
• Commandes précises et autres caractéristiques avantageuses.
PRIX SPÉCIAL
RADIO/RÉVEIL-MATIN Modèle ICF - 9640W
• Bandes AM et FM.
• Panneaux de côté en véritable bois pour un meilleur son.
• Haut-parleur de 4¾".
• Antenne extérieure pour une meilleure réception FM.
• Tableau de syntonisation bien éclairé.
Ord.: $85.00
SPÉCIAL $59.00
Le Walkman de Sony
Lecteur stéréophonique de cassette que l'on porte au creux de la main.
Casque miniature stéréophonique.
Etui et bandoulière pratiques pour le transport.
Deux prises pour l'écoute.
Sélecteur de tonalité. Avance et recul rapide.
OFFERT À PRIX SPÉCIAL
Modèle TC-K61
• Circuits électroniques à faible distorsion.
• Dispositif Dolby à circuit intégré de SONY.
• Système bimoteur.
• Défilement commandé par micro-ordinateur.
• Commande par minuterie.
• Remise en lecture automatique et repérage mémoire.
• Espacement automatique par coupe-circuit d'entrée.
• Indicateur LED à deux modes de retenue par crête.
5343, chemin Queen Mary Juste à l'ouest de Décarie 481-2702
Stationnement gratuit à l'arrière
Nous faisons le service sur tout ce que nous vendons

LA MÉTÉO

à Montréal

AUJOURD'HUI
Minimum −2 Maximum: 0
Neige (5 cm) possibilité de verglas

DEMAIN
Nuageux et neigeux

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi		−1	Neige (5 cm)	Neige intermittente
Outaouais		0	Neige (5 cm)	Nuageux et neigeux
Laurentides		−1	Neige (5 à 10 cm)	Neige
Cantons de l'Est		2	Faible neige	Neige
Mauricie		−3	Neige (5 à 10 cm)	Neige intermittente
Québec		0	Neige (5 à 10 cm)	Neige intermittente
Lac-Saint-Jean		−3	Neige (5 à 10 cm)	Neige
Rimouski		−2	Ennuagement graduel	Neige
Gaspésie		−2	Ennuagement graduel	Neige
Baie-Comeau		−2	Ennuagement graduel	Neige
Sept-Iles		−2	Ennuagement graduel	Neige

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Averses	Victoria	0	9
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	−9	5
Saskatchewan	Clair	Regina	−10	0
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg	−7	1
Ontario	Neige	Toronto	−2	1
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Fredericton	−6	0
Nouvelle-Écosse	Ensoleillé	Halifax	−5	2
Ile-du-Prince-Edouard	Nuageux	Charlottetown	−5	0
Terre-Neuve	Flocons	Saint-Jean	0	2

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	−1	7	Miami	24	29	Pittsburgh	0	3
Buffalo	−2	4	New York	0	7	San Francisco	6	18
Chicago	0	4	Nlle-Orléans	6	14	Washington	4	11

vers les capitales

Amsterdam	1	5	Hong Kong	25	25	Oslo	−13	−7
Athènes	11	21	Le Caire			Paris	2	7
Berlin	−1	1	Lisbonne	9	14	Rome	14	14
Bruxelles	−4	5	Londres	2	8	Séoul	5	12
Buenos Aires	17	29	Madrid	6	11	Stockholm	4	7
Copenhague	−3	4	Moscou	−5	−2	Tokyo	11	17
Genève	3	5	Mexico	9	24	Vienne	4	4

vers les plages

Acapulco	24	32	Bermudes	18	22	San Juan	25	30
Barbade	24	30	Nassau	19	30	Trinidad	20	30

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON À DOMICILE: Lundi au samedi $1.75
Lundi au vendredi $1.25
Samedi seulement 0.75

TARIFS D'ABONNEMENTS PAR COURRIER (Surface)
Nombre de semaines*

CANADA	13	26	52
Lundi au samedi	$37.00	$74.00	$148.00
Lundi au vendredi	$24.00	$48.00	$96.00
Samedi seulement	$13.00	$26.00	$52.00

ÉTATS-UNIS ET PAYS ÉTRANGERS
Nombre de semaines*

	13	26	52
Lundi au samedi	$72.80	$145.60	$291.20
Lundi au vendredi	$52.00	$104.00	$208.00
Samedi seulement	$20.80	$41.60	$83.20

*Durée minimum 13 semaines

INFORMATION GÉNÉRALE	285-7272
RÉDACTION	285-7070
PROMOTION	285-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383

ANNONCES CLASSÉES

Commandes (du lundi au vendredi 9h a 17h)	285-7111
Pour changer (du lundi au vendredi 9h a 16h30)	285-7205

GRANDES ANNONCES

Détaillants	285-7202
National, Télé-Presse	285-7306
Vacances, voyages	285-7265
Carrières et professions, nominations	285-7320

COMPTABILITÉ

Grandes annonces	285-6892
Annonces classées	285-6901

Pour vous abonner, nos bureaux sont ouverts de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h) 285-6911

la presse

Montréal: plus pour la culture

■ La Ville de Montréal dépensera $54 millions en 1981 pour la récréation et la culture comparativement à $47,4 millions en 80, afin de promouvoir la culture, le sport et les loisirs en général.

YVON LABERGE

Selon le président du Comité exécutif de la ville, M. Yvon Lamarre, l'outil privilégié de diffusion de la culture «est sans nul doute la Maison de la culture et c'est la raison pour laquelle l'administration a choisi d'accorder en 1981, une priorité à la réalisation des maisons de la culture».

C'est ainsi que la totalité des dépenses liées aux activités des bibliothèques seront de $12,2 millions en 1981 en comparaison de $7,9 millions en 1980. Soit une augmentation de 53 p. cent.

Le budget réservé à l'achat de livres passe de $1,08 million qu'il était en 1980 à $2,4 millions en 1981.

De plus, trois nouvelles bibliothèques seront ouvertes au cours de la prochaine année, soit les bibliothèques Maisonneuve, celle de la station de métro McGill et la bibliothèque Monk qui sera complètement rénovée et agrandie.

Si les dépenses reliées aux services culturels ont une progression d'ensemble de 25 p. cent, passant de $12,5 millions à $15,7 millions, la progression budgétaire des services récréatifs est limitée à 10 p. cent, soit $34,9 millions à $38,3 millions. Les dépenses des loisirs récréatifs enregistrent une chute de 27 p. cent, de $3,7 millions en 1980 à $2,7 millions en 1981.

Il en va de même pour les sports de centres et de terrains qui diminuent de 26 p. cent, soit de $2,1 millions en 80 à $1,6 millions en 1981.

Enfin, les dépenses des services municipaux n'augmentent que de 7,4 p. cent en 1981 soit $428,8 millions en comparaison de $399,2 millions en 1980. De ce montant, $301,8 millions iront aux salaires et $127 millions pour d'autres dépenses.

L'étude du budget 1981 de la Ville de Montréal commencera le 4 décembre prochain pour se terminer le 12 décembre par son adoption par le Conseil municipal.

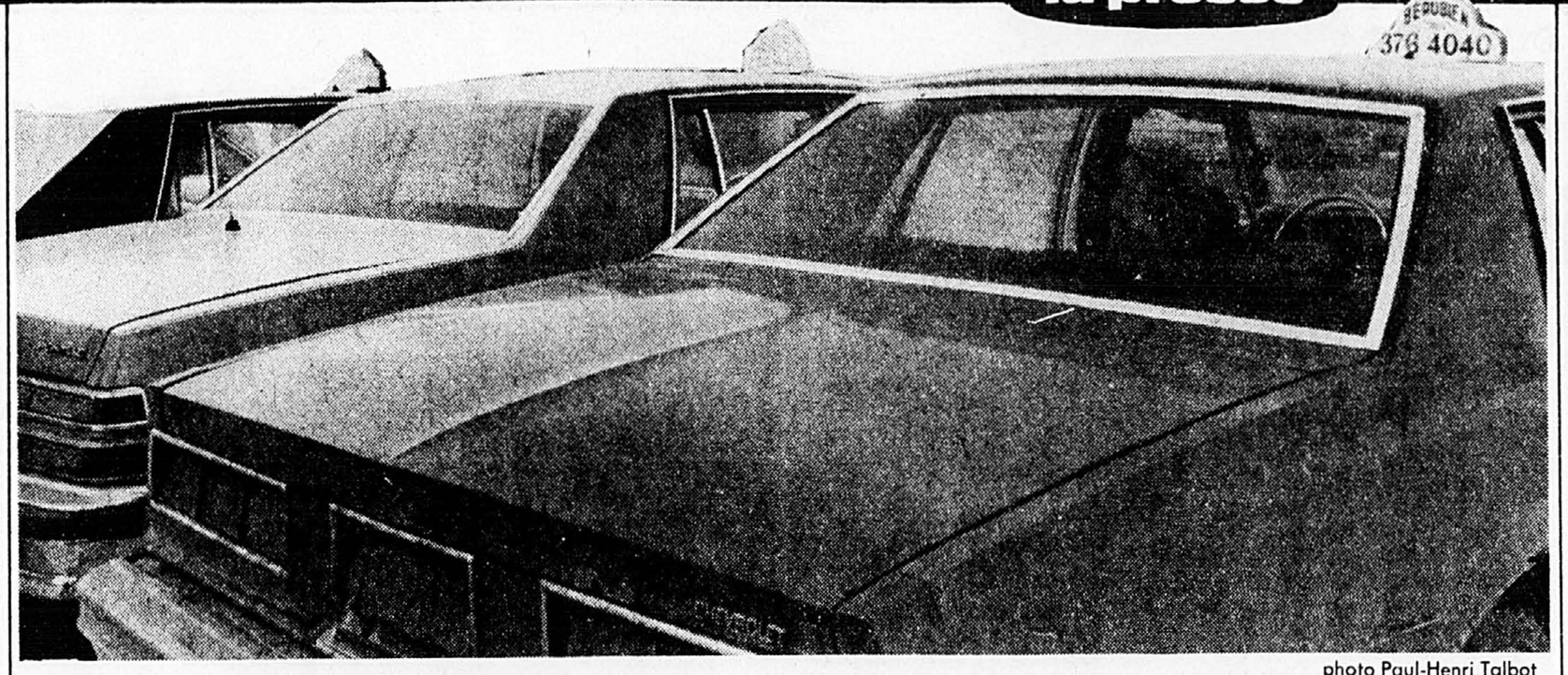


photo Paul-Henri Talbot

La police a procédé hier à la saisie de quelque 29 moteurs et transmissions installés dans des voitures taxi appartenant à M. Joseph Henri Tremblay, 55 ans, du 7700 Pie-IX. Ces pièces étaient altérées pour dissimuler leur identification originale. M. Tremblay sera accusé de recel dans cette affaire.

VASTE CHASSE AUX RECYCLEURS MALHONNÊTES

La police saisit 29 taxis avec moteurs et transmissions volés

■ En procédant à la vérification de 53 voitures-taxis de la même flotte, la police a procédé à la saisie, hier, des moteurs et transmissions de 29 d'entre elles, ces pièces mécaniques étant rapportées volées à l'escouade des crimes contre la propriété de la Sûreté du Québec.

ANDRÉ PEPIN

La SQ a alors porté une accusation de recel contre le propriétaire de la compagnie Prompt Taxi Association, M. Joseph Henri Tremblay, du 7700 Pie-IX.

Cette saisie doit conduire à l'arrestation, au cours des prochains jours, de plusieurs propriétaires de pièces usagées qui, selon la police, alimentent des flottes de la région de Montréal. Déjà, plusieurs enquêtes sont en cours dans le but d'enrayer ce commerce illégal, particulièrement dans l'ouest de la ville.

La vérification

Depuis plus de deux mois, la police surveillait les activités de cette flotte, en collaboration avec les inspecteurs des Transports du Québec. Au cours des derniers jours, tous les véhicules ont été démantelés pour vérification à la principale place d'affaires de M. Tremblay, au 7700 Pie-IX, où la SQ a pu saisir des pièces présumément volées. Sur les lieux, dans un hangar, deux moteurs ont aussi été saisis par les limiers.

Selon l'acte d'accusation rédigé en fin de journée hier, les numéros de séries étaient altérés, soit sablés, troués ou repoinçonnés.

Interrogé par LA PRESSE, l'agent Jocelyn Thibodeau, chargé de l'enquête, a déclaré: «D'autres accusations suivront pour démasquer tous les fournisseurs de pièces. Notre enquête nous a permis de conclure que tous les ferrailleurs malhonnêtes dans la région transigent avec des propriétaires de flottes désireux d'opérer à bon compte. On retrouve même des moteurs tout neufs, qui n'ont jamais servi.»

L'enquête

Les vérifications de routine, effectuée mercredi à Dorval, des Transports, comme celle effectuée marcredi à Dorval, permettent à ces agents de vérifier sommairement les pièces mécaniques. Lorsqu'une pièce importante ne porte pas d'identification ou si celle-ci est altérée, la SQ est informée et une enquête est entreprise immédiatement.

Selon les policiers interrogés, des flottes complètes sont alimentées en pièces par des recycleurs malhonnêtes qui n'ont aucun compte à rendre, pour l'instant du moins, au ministère des Transports de la province.

Les pièces saisies sont, bien sûr, celles dont les numéros ont été altérés. Toutefois, selon la police, des filatures ont permis de découvrir que des pièces moins dispendieuses, — pneus, accumulateurs, roues, etc. — sont refilées aux propriétaires de flottes et rien ne permet aux policiers de les identifier efficacement, ces parties ne portant pas les numéros correspondants à ceux du véhicule.

Dans la plupart des commerces de pièces usagées offrant de la marchandise volée, on peut, pour environ la moitié des prix originaux, obtenir des pièces presque neuves.

Ces pièces proviennent de véhicules volés par des groupes organisés, des véhicules presque neufs, ou encore des propriétaires qui se débarrassant de leur auto en la vendant aux recycleurs pour ensuite la rapporter volée à leur assureur.

Au cours des prochaines semaines, des enquêteurs de la CUM doivent se joindre à ceux de la SQ pour passer littéralement au crible les principales flottes de la région, dans le but de démasquer les principaux recycleurs malhonnêtes.

Entre-temps, on n'hésite pas dans les milieux policiers pour dire qu'il est urgent qu'une législation soit adoptée pour que toutes les pièces vendues au Québec soit enregistrées.

UNIFAMILIALES

Le crédit de taxes possible

■ QUÉBEC (PC) — Un projet de loi déposé hier par le gouvernement veut autoriser les municipalités à accorder un crédit d'impôt foncier pouvant aller jusqu'à 10 pour cent en 1981 et jusqu'à 5 pour cent en 1982 aux propriétaires de maison unifamiliale, duplex et triplex.

Le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, a expliqué en présentant ce projet de loi (no 12) qu'il s'agit d'une mesure transitoire pour compléter la réforme de la fiscalité municipale et permettre aux municipalités d'équilibrer le fardeau financier des contribuables.

M. Léonard a également souligné que les municipalités pourront, si elles le désirent, se prévaloir de ce dispositif pour corriger les hausses de taxe affectant les propriétaires de maisons résidentielles.

Selon le ministre, cette mesure provisoire permettra de contrer les hausses d'évaluation qui affectent le domaine résidentiel et, dans certains cas, de minimiser la hausse de taxe.

En pratique cela signifie que les municipalités pourront répartir sur les autres catégories de contribuables (entreprises, gouvernements) les hausses du secteur résidentiel.

Le ministre a tenu à signaler que cette mesure correspond à une demande du comité conjoint sur la fiscalité municipale.

Le projet de loi 12 permet en outre à la Communauté urbaine de Montréal d'imposer une surtaxe sur tous les terrains vagues, y compris ceux qui n'ont pas de service d'égouts et d'aqueduc.

Il stipule aussi que les tiers occupants des édifices fédéraux sont tenus de payer des taxes foncières et modifie plusieurs lois touchant les cités et villes.

En pratique ce la sigifie que les municipalités pourront répartir sur les autres catégories de contribuables (entreprises, gouvernements) les hausses du secteur résidentiel.

Le ministre a tenu à signaler que cette mesure correspond à une demande du comité conjoint sur la fiscalité municipale.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Vives tensions Forget-Laurin

■ La tension monte entre le ministre responsable de l'application de la loi 101, M. Camille Laurin, et le président de la Commission de surveillance de la langue française, M. Maurice Forget.

Hier, un informateur a indiqué à LA PRESSE que les divergences de points de vues n'avaient jamais été aussi grandes entre les deux hommes et qu'il ne serait pas impossible que la présidence de M. Forget à la Commission soit remise en cause même si son mandat ne doit se terminer qu'en 1982.

Selon certaines informations, le ministre Laurin compterait même voir prochainement le premier ministre Lévesque pour discuter du cas de M. Forget, lequel avait été choisi à la direction de la Commission dans la foulée des nominations «modérées» qui cherchaient à chasser l'impression que la loi 101 serait appliquée de façon tatillonne.

Selon les informations obtenues par LA PRESSE, c'est un secret de polichinelle de dire que les relations entre MM. Laurin et Forget n'ont jamais été au beau fixe. Or, semble-t-il, la situation se serait encore dégradée au cours des derniers mois.

Dans un texte publié hier, LA PRESSE indiquait qu'il existe une profonde divergence de vues entre les procédures d'enquête préconisées par M. Forget et celles que voudraient appliquer certains commissaires - enquêteurs ayant l'appui du ministre Laurin. De plus, au sein même de la Commission, des conflits de personnalité (résultant justement de cette question des procédures d'enquête) existeraient entre M. Forget et deux de ses employés.

Hier, l'informateur de LA PRESSE a refusé d'entrer dans ces détails, préférant dire que, de façon générale, les différences d'opinions étaient devenues énormes entre le ministre Laurin et M. Forget quant à la perception de la loi et quant à l'interprétation du mandat de la Commission de surveillance.

A la Commission, le responsable des services juridiques, M. Joseph Turi, a indiqué qu'il était hors de question que M. Forget remette sa démission, malgré la guerre d'usure que lui livrent, selon lui, les employés Danielle Mathieu-Allard et Pierre Ménard.

Selon M. Turi, il ne faut pas mélanger, dans le dossier en cours, deux problèmes bien différents:

— d'une part, un conflit de personnalité entre M. Forget et ses deux employés qui ont été suspendus;
— d'autre part, une approche de travail différente entre le ministre Laurin et M. Forget.

Autrement dit, M. Turi a dit considérer que M. Ménard et Me Mathieu-Allard se servent de leur problème personnel pour tenter d'obtenir la tête de M. Forget par le biais du dossier des méthodes d'enquête.

M. Turi a, par ailleurs, reproché à LA PRESSE de ne pas être entrée en contact avec les dirigeants de la Commission avant de publier l'article d'hier.

A son avis, la Commission aurait alors pu faire la part des choses dans ce dossier et indiquer notamment que, si Me Mathieu-Allard et M. Ménard ont été suspendus, c'était en grande partie à cause de «leur incompétence, leur déloyauté et leur irresponsabilité».

Sur le fond du problème, M. Turi a soutenu avec vigueur que tous les juristes consultés avaient donné raison à la méthode d'enquête préconisée par M. Forget, méthode lui permettant d'intervenir à tout moment dans une enquête.

Finalement, M. Turi a soutenu que le fait de suivre la «méthode Forget» n'avait aucunement entravé le travail des enquêteurs, même si, depuis sa création, la Commission a répondu à quelque 7,000 demandes d'enquête. Autrement dit, M. Forget ne serait pas encore intervenu une seule fois pour enlever un dossier à un commissaire - enquêteur.

NOMINATION D'ALDÈGE SINCENNES

La CSLF veut une révision

■ Les conseillers juridiques de la Commission de surveillance de la langue française ont déposé une requête en révision ou révocation de la décision de la Commission de la fonction publique qui ordonnait dans un jugement rendu le 6 novembre dernier que le poste occupé illégalement (selon la CFP) soit déclaré vacant.

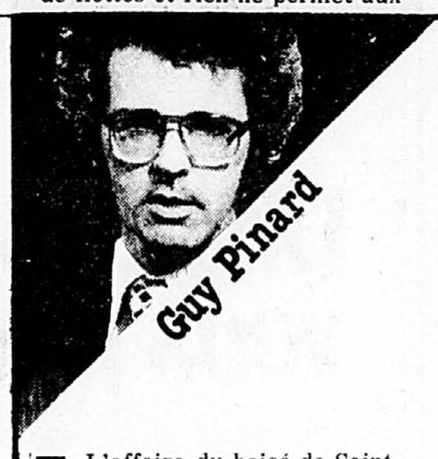
GUY PINARD

Cette décision a été divulguée au personnel de la CSLF dans une note de service signée de la main du président Maurice Forget et communiquée au personnel le 26 novembre.

Affirmant que «de l'avis des juristes consultés et contrairement à ce qui est mentionné dans cette décision, la nomination de M. Sincennes au poste de directeur du service d'enquête «B» a été faite dans la plus stricte légalité», le président Forget ajoute que «en attendant les résultats de cette requête en révision ou révocation, M. Sincennes occupe le poste de directeur du service d'enquête «B», au moins à titre provisoire, avec les responsabilités et les pouvoirs additionnels qui lui ont été délégués précédemment».

On sait que dans sa décision, le commissaire Lise Langlois, de la CFP, avait ordonné: que le poste occupé illégalement par M. Aldège Sincennes soit déclaré vacant; qu'on mette fin à sa titularisation illégale; qu'on reprenne l'examen oral en réentendant tous les candidats; et que ce nouvel examen soit entendu par un comité de sélection composé entièrement de nouveaux membres. Le commissaire Langlois en était venue à cette décision après avoir émis l'opinion que les audiences et le choix du jury contrevenaient aux articles 29, 50, 67 et 77 de la Loi de la fonction publique, ainsi qu'à l'article 56 du règlement de ladite loi.

Par ailleurs, le ministre Camille Laurin a refusé tout commentaire sur cette affaire pour le moment.



Pieux mensonge ou demi-vérité

■ L'affaire du boisé de Saint-Sulpice continuera à faire couler beaucoup d'encre au cours des prochaines semaines, du moins jusqu'à ce que le ministère des Affaires culturelles ait définitivement statué sur l'avenir du boisé et partant, du développement domiciliaire que la société Almon Realties désire y construire.

Je n'ai pas l'intention de me prononcer sur la pertinence ou la non-pertinence de la demande des opposants au projet, quoique, comme eux, je m'inquiète a priori de toute disparition d'un espace vert à Montréal. Le dossier de la Ville n'est guère reluisant en ce domaine.

En revanche, cet incident m'a rappelé un fait survenu lors de la réunion du 22 septembre du Conseil municipal de Montréal.

Lors de la période des questions, le conseiller Michael Fainstat, du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), avait justement demandé au président du Comité exécutif si la présence d'arpenteurs dans le voisinage permettait de croire que la Ville se préparait à accorder un permis de construction sur le terrain du boisé de Saint-Sulpice.

Comme son maître à penser, le président Yvon Lamarre avait répondu d'une manière sibylline, quelque chose comme (et là je dois me fier à ma mémoire, car c'est bien connu que les débats du conseil ne sont pas enregistrés, exception faite des «accidents» bien sûr): «Vous savez, des arpenteurs, il y en a partout à Montréal. Leur présence ne signifie donc pas nécessairement qu'il y aura une construction à cet endroit.»

Cette réponse paraissait anodine et, ma foi, elle paraissait logique. Sauf qu'il est permis maintenant de penser que volontairement, Lamarre n'avait pas donné l'heure juste à Fainstat. Il est bien clair que Lamarre savait ce qui se tramait avec la complicité de l'administration municipale, puisque le permis d'excavation a été «officiellement» accordé moins d'un mois plus tard!

Pieux mensonge? Demi-vérité? L'un ou l'autre, c'est du pareil au même. On a éludé la question afin de retarder le plus longtemps possible la tempête que devait soulever l'annonce du projet. D'ailleurs, c'est de notoriété publique que le Parti civique prend un malin plaisir à placer régulièrement ses adversaires devant le fait accompli.

Les lenteurs administratives

Un de mes collègues de la salle de rédaction vient de vivre une aventure qui témoigne de l'inefficacité maintenant légendaire des fonctionnaires municipaux.

Déménagé depuis trois ans maintenant, il en avait marre de recevoir son compte de taxes à son ancien logis, malgré ses demandes répétées pour qu'on change son adresse.

En juin, il décide de prendre le taureau par les cornes, et sur l'avis de fonctionnaires, il se présente au bureau du rôle d'évaluation de la Communauté urbaine de Montréal. A cet endroit, les choses ne traînent pas. On change son adresse sous ses yeux, et il pense que le problème est résolu définitivement.

Erreur! Son dernier reçu pour taxes municipales, qui lui est parvenu plus de quatre mois après qu'il eut demandé son changement d'adresse à la CUM, était encore une fois adressé à son ancienne adresse...

Furieux, il prend le téléphone et communique avec le Service des finances. Après quelques minutes de recherches, on lui apprend que sa nouvelle adresse n'a pas encore été entrée dans l'ordinateur, et qu'il est probable qu'elle le sera avant le prochain compte de taxes!

Ce sont de telles démarches futiles et frustrantes qui amènent les contribuables à s'élever contre les augmentations de salaires consenties à des fonctionnaires peu enclins à la diligence ou à l'efficacité.

Bienvenue ...et payez!

La réforme de la fiscalité municipale permet aux gouvernements municipaux de percevoir des droits de mutation sur la vente d'une maison.

Remarquez que ces droits ne sont pas tellement élevés: trois dixièmes d'un pour cent du prix de vente d'une maison de moins de $50,000, et six dixièmes d'un pour cent pour une maison de $50,000 et plus. Donc $120 pour une maison de $40,000, et $360 pour une maison de $60,000.

Sauf que ces droits sont perçus de l'acquéreur. A peine a-t-il mis les pieds dans son nouveau logis, qu'on s'empresse de le «cotiser». Une belle façon de lui souhaiter la bienvenue quoi!

LOTO-SÉLECT

Date: 26 Nov. 80
Numéro gagnant: 8 9 6 4
Ventes: $137,182.50

	Mises de 50¢ gagnantes	Lot par mise de 50¢
dans l'ordre	16	1856.60
dans n'importe quel ordre	414	77.30

EN COUR SUPRÊME DU CANADA

Ottawa réclame le bilinguisme pour les municipalités du Québec et du Manitoba

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a causé une surprise en Cour suprême du Canada, hier, en réclamant l'imposition du bilinguisme aux municipalités et aux commissions scolaires du Québec et du Manitoba.

Dans ses arguments écrits au plus haut tribunal du pays, Me Raynold Langlois avait auparavant soutenu que l'article 133 de l'Amérique du Nord britannique, qui exige le bilinguisme au Parlement des deux provinces, ne s'appliquait pas aux municipalités et aux commissions scolaires.

Mais, devant les juges, l'avocat du gouvernement fédéral a prétendu que le bilinguisme devrait être obligatoire, puisque les municipalités et les commissions scolaires relèvent de la juridiction des gouvernements provincaux.

Il n'en serait pas de même, a-t-il noté, si les gouvernements provinciaux renonçaient à leurs droits d'amender ou d'annuler les règlements des municipalités et des commissions scolaires.

Le Québec

L'avocat du Québec, Me Henri Brun, a rétorqué qu'il faudrait également imposer le bilinguisme aux associations médicales et autres, si l'on acceptait les arguments du gouvernement fédéral, puisque ces associations sont sous la juridiction des gouvernements provinciaux, tout comme les municipalités et les commissions scolaires.

Me Brun a répété l'interprétation québécoise de l'AABN, selon laquelle le bilinguisme ne doit être imposé qu'au gouvernement lui-même. Selon lui, le tribunal devrait se demander si les Législatures peuvent invoquer «l'autorité décentralisée» pour ne pas tenir compte de l'article 133 et adopter des lois en une langue seulement.

Comme les Législatures ne peuvent pas le faire, a-t-il conclu, de même les autres groupes doivent être exemptés du bilinguisme.

Première position

Dans ses arguments écrits, le gouvernement fédéral avait abondé dans le même sens que le Québec, signalant que les municipalités et les commissions scolaires n'étaient pas liées par l'article 133.

Selon les arguments écrits, les municipalités et les commissions scolaires constituent un troisième niveau de gouvernement qui jouit «d'une indépendance considérable vis-à-vis le pouvoir central, provincial, contrairement à d'autres organisations administratives issues du gouvernement».

Les arguments écrits, enfin, rappelaient que, contrairement à plusieurs autres organisations qui reçoivent leur autorité de la Législature, les conseils municipaux et les commissions scolaires sont électifs et leurs membres sont responsables devant les électeurs.

Loi 101

Les avocats montréalais Peter Blaikie, Roland Durand et Voine Goldstein, qui ont contesté devant les tribunaux la loi québécoise de la langue française au tout début, ont exprimé les mêmes arguments que l'avocat du Québec.

Quant à M. Georges Forest, le citoyen de Winnipeg qui a contesté la loi manitobaine, il a demandé à la Cour suprême du Canada, par l'entremise de son avocat, de traiter chaque cas en particulier, au lieu de fixer une loi générale.

Les juges ont mis la cause en délibéré.

Trudeau étonne Claude Morin

■ (C.V.M.) — Le ministre **Claude Morin** s'est étonné hier que le premier ministre **Pierre-E. Trudeau** ait mis en doute l'intention du gouvernement français de ne pas participer à la conférence de Dakar, dont le but est de mettre sur pied un Commonwealth francophone, si le Québec n'était pas satisfait au niveau de sa représentation. «La France, a-t-il dit, a déclaré que si le Québec n'avait pas la solution qui lui convenait, et c'est une chose que l'on peut mesurer, s'abstiendrait de participer à cette réunion.»

Selon M. Morin, lors de la rencontre Trudeau-Giscard d'Estaing à Paris en fin de semaine dernière, un communiqué formel émis par le président de la République française mentionnait cette réserve. C'est pourquoi le ministre ne voit pas pourquoi M. Trudeau pourrait douter d'événements dont le reste de l'humanité a été témoin.

Chez les libéraux

(C.V.M.) — Le personnel politique de l'ex-chef du Parti démocrate-créditiste, **M. Camil Samson,** a été intégré temporairement au personnel du chef de l'Opposition officielle depuis que le député de Rouyn-Noranda a été admis au sein du caucus libéral à la mi-octobre.

Au nombre de quatre, le personnel de M. Samson a d'abord obtenu un engagement contractuel jusqu'au 18 novembre car le Parti libéral croyait fermement à la tenue d'élections générales avant cette date. Or, face au report des élections à l'an prochain, le Parti libéral a décidé de prolonger l'engagement des quatre membres de l'ex-cabinet Samson jusqu'au 31 décembre.

L'un d'entre eux, **M. Jean-Noël Gravel,** est déjà intégré à la Fonction publique de sorte que son avenir semble assuré pour l'an prochain à moins qu'il ne décide de faire le saut en politique comme il l'a d'ailleurs laissé entendre. Le Parti libéral songe aussi à faire jouer à **M. Gérard Perron,** un homme assez âgé, le rôle de secrétaire de M. Samson après les Fêtes. Quant à **M. Patrick Massicotte,** il doit terminer l'an prochain ses études de notariat et il devrait consacrer ses énergies à sa nouvelle profession. Reste maintenant à préciser le rôle de **M. Roland Godin,** quinquagénaire.

Comme le signalait **M. Florent Gagné,** secrétaire particulier adjoint de M. Ryan, l'intégration de ces quatre personnes a grevé lourdement le budget de $725,000 dollars attribué à l'Opposition officielle si bien que le Parti ne pourra organiser de «partie» pour son personnel à l'occasion de la période des Fêtes.

Campagne de financement ardue pour les Libéraux

(C.V.M.) — On ne connaîtra vraisemblablement qu'à la mi-décembre si l'objectif de $2.5 millions de la campagne de financement du Parti libéral a été atteint ou non. Devant s'échelonner originalement entre le 18 août et le 30 septembre, la campagne avait été prolongée d'un mois à la fin de cette période et le chef **Claude Ryan** avait même dû fouetter l'ardeur des militants libéraux pour qu'ils accomplissent fidèlement cette démarche démocratique.

Le coordonnateur de la campagne, **M. Christian Ouellet,** n'a pas voulu divulguer hier le montant des entrées d'argent en expliquant que tout n'était pas comptabilisé et qu'on prévoyait aussi de nombreux dons d'hommes d'affaires avant la fermeture des livres. Pour sa part, la présidente de la campagne, **Mme Solange Chaput-Rolland,** a dit espérer que le Parti atteindra son objectif mais elle a admis du même coup que dans les comtés où il ne s'était pas tenu de conventions pour le choix des candidats, les militants manquaient un peu d'enthousiasme, n'étant pas fouettés par le leader local.

Avalanche de projets de loi

(C.V.M.) — Le leader gouvernemental **Claude Charron** qui voit à la bonne marche des travaux de l'Assemblée nationale a fait déposer hier pas moins de 17 projets de loi dont dix d'intérêt public. Parmi les plus importants, mentionnons le projet de loi no 5 qui modifie la loi sur les compagnies et les déclarations des compagnies et sociétés, la loi 9 sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment, et la loi 16 qui a pour objet de renvoyer de la Cour d'appel à la Cour suprême la question de la constitution du Canada. Les autres projets de loi ont trait à Hydro-Québec, à la Société générale de financement, à la Communauté urbaine de Montréal, à la Société d'habitation du Québec, à la Société de développement immobilier, à la fusion du Bureau des véhicules-automobiles avec la Régie de l'assurance-auto, et d'un projet modifiant la loi de la Commission des affaires sociales.

LES RUES DE MONTRÉAL

MULBERRY, rue (1947)

En souvenir du port artificiel construit en Angleterre et qui a, pendant trois mois, assuré le ravitaillement des armées canadienne, anglaise et américaine après le débarquement sur les plages de Normandie, en 1944. Axe sud-nord, par le chemin de la Côte-des-Neiges, le boulevard Laird et l'avenue Glencoe.

• • •

MULLINS, rue (avant 1879)

À la mémoire de Francis Mullins, riche propriétaire terrien dans le quartier Sainte-Anne et conseiller municipal de 1858 à 1860. Axe ouest-est, par Saint-Patrick et d'Argenson à l'est d'Atwater.

MURRAY, rue (?)

Jadis connue sous le nom d'**avenue Maple**, cette voie commémore James Murray (1719-1794), général anglais qui commanda les troupes anglaises après la mort de Wolfe en avril 1760. Il fut premier gouverneur du Canada après la cession. Axe nord-sud à partir de Notre-Dame, à l'ouest d'Universitv.

• • •

MUSSET, avenue de (?)

À la mémoire de l'écrivain et poète français Alfred de Musset (1810-1857). Axe nord-sud à partir de Crémazie, à l'est du boulevard Saint-Michel.

QUÉBEC De nos correspondants

Québec veut entendre les citoyens et les organismes

■ QUÉBEC — Le premier ministre Lévesque a annoncé, hier, à l'Assemblée nationale, que son gouvernement convoquera la Commission parlementaire de la Constitution, «afin de permettre aux citoyens et aux organismes du Québec de faire connaître, en toute liberté, leur opinion sur la démarche unilatérale du gouvernement fédéral et ses conséquences pour l'avenir du Québec et du Canada.»

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Cette Commission parlementaire tiendra ses premières séances les 9 et 10 décembre, «et elle poursuivra ses travaux même pendant l'ajournement des Fêtes, suivant l'évolution des travaux», a aussi indiqué M. Lévesque.

Il est également possible qu'après la période des Fêtes elle se déplace sur le territoire québécois. Et il est à peu près certain que les travaux de la Commission parlementaire de la Constitution seront télédiffusés, à chaque fois que la Chambre ne siègera pas.

«Dans un débat d'une telle importance, la parole n'appartient pas seulement aux parlementaires», a expliqué M. Lévesque, qui en a aussi profité, au passage, pour égratigner l'utilité du Comité mixte du Sénat et des Communes sur la Constitution, «où les Québécois n'auront pas beaucoup l'occasion de se faire entendre, puisque la majorité libérale du Comité ne semble guère apprécier les témoignages de ceux qui s'opposent au projet de son chef.»

Le projet du gouvernement de tenir cette Commission parlementaire au Québec a été assez bien accueilli par les partis de l'Opposition. Alors que l'Union nationale a volontiers souscrit au projet de M. Lévesque, le Parti libéral de M. Ryan a, pour sa part, émis certaines réserves, tout en se disant d'accord.

«J'ose espérer que cette commission parlementaire ne servira pas de tribune pour la promotion d'un point de vue, au détriment des autres», a déclaré le chef libéral, qui a, par ailleurs, promis «de participer de la façon la plus constructive possible à la commission dans la mesure où elle sera aménagée dans un esprit d'accueil, qui permettre d'aller chercher ce qu'il y a de meilleur, de plus constructif dans tous les secteurs de l'opinion québécoise.»

Et, tout en se disant du même avis que le chef du gouvernement pour que la population du Québec puisse s'exprimer dans le débat soulevé par le projet fédéral, M. Ryan n'a pas manqué de rappeler au chef du gouvernement qu'il ne faudrait pas s'imaginer que parce que 50 ou 100 organismes seront venus se faire entendre que la Commission aura entendu toute la population du Québec.

Ô Canada

Dites ce que vous pensez!

Le Canada n'est plus une colonie.

Nous tous, en tant que Canadiens fiers de l'indépendance de notre pays, devons faire savoir au Parlement britannique, par l'intermédiaire du Premier ministre de la Grande-Bretagne, Madame Margaret Thatcher, que nous voulons vraiment que la Constitution du Canada soit rapatriée, **mais telle qu'elle,** sans changements ni additions, à l'exception d'une formule provisoire d'amendement qui nous permettra de la modifier à notre convenance.

L'actuel projet de résolution du gouvernement fédéral demande au Parlement britannique, — comme en 1867 quand le Canada était une colonie —, de déterminer les lois qui nous gouverneront.

En tant que citoyens d'un pays puissant et indépendant, nous ne devrions pas éprouver le besoin de demander à la Grande-Bretagne de modifier notre constitution.

Canada West Foundation est en faveur d'une constitution faite au Canada. Une Constitution pour nous tous. Pour le peuple — Pour les provinces — Pour le pays tout entier. C'est ensemble que nous devons façonner notre avenir.

L'égalité en matière de droits constitutionnels et sa confirmation dans une charte exigent que s'exprime la voix de tous les Canadiens qui s'en préoccupent d'un océan à l'autre. Et c'est maintenant qu'ils doivent le faire.

Vous êtes d'accord? Le bulletin ci-dessous vous offre l'occasion de communiquer votre volonté au Premier ministre Thatcher. Remplissez-le, découpez-le et retournez-le-nous dès aujourd'hui. Nous lui ferons parvenir l'ensemble des bulletins que nous aurons reçus.

Une initiative de

CANADA WEST FOUNDATION

Canada West Foundation est une organisation canadienne non partisane de recherche visant à promouvoir le développement régional de l'ouest du pays dans un Canada Uni.

Faites-vous entendre!

Expédier à Canada West Foundation
C.P. 80000
Succursale A
Montréal, Québec

Madame le Premier ministre,

Je désire que la Constitution canadienne soit rapatriée **telle qu'elle,** sauf pour ce qui est d'une formule provisoire d'amendement qui permettra aux Canadiens de la modifier à leur convenance.

Nom _____

Adresse _____

Ville ou localité _____

Province _____

Vignola nie que Lamarre ait été espionné

■ Le directeur de la police de la CUM, M. Henri-Paul Vignola, a nié toutes les allégations du conseiller Nick Auf der Maur concernant la prétendue installation d'une table d'écoute électronique dans le bureau du président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre.

FLORIAN BERNARD

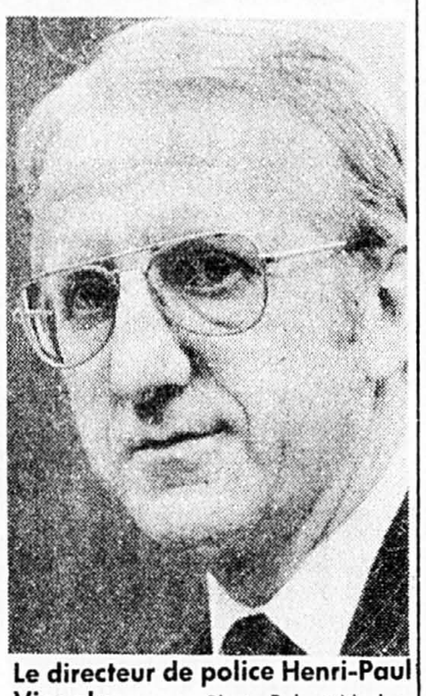
En rendant publiques les conclusions d'une enquête qui a nécessité l'interrogatoire de plus de 60 personnes et la mobilisation de plusieurs experts, dont des membres de la GRC, M. Vignola a affirmé que, à ce stage des recherches, il est persuadé qu'aucun officier de la police de la CUM n'a espionné le président Lamarre.

Du même coup — et au cours d'une intervention qui ressemblait à un véritable procès — le directeur Vignola, en grande tenue, et en pleine séance du conseil, a vertement blâmé le conseiller Auf der Maur. «De telles allégations, a-t-il dit, sont extrêmement graves. Elles portent atteinte au bon renom de la police et diminuent sa crédibilité auprès du public. Elles ont entraîné des dépenses de fonds publics».

M. Vignola a déclaré que le conseiller Auf der Maur n'avait pas pris soin de vérifier ses informations auprès de sources autorisées avant de les lancer publiquement.

Tour à tour, cependant, les maires Donald McDonald, de Pierrefonds, et Yves Ryan, de Montréal-Nord, ont pris la défense du conseiller Auf der Maur, soulignant que ce dernier, en qualité de conseiller, avait le droit de poser des questions à M. Lamarre dans le but de vérifier la véracité de rumeurs qui lui parvenaient.

Le maire Ryan a dénoncé, pour sa part, la «mise-en-scène» et le «pathos» utilisés par le directeur Vignola et le président Yvon Lamarre pour divulguer le rapport d'enquête. Uelon M. Ryan, cette mise en scène risque d'empêcher, à l'avenir, certains conseillers de poser des questions sur des sujets délicats. M. Ryan a dit espérer que l'incident n'aura pas de suites désagréables pour le conseiller Auf der Maur. Quant au maire McDonald, il a dit qu'il ne reconnaissait pas au directeur de police le droit de divulguer publiquement un rapport d'enquête en pleine séance du conseil.



Le directeur de police Henri-Paul Vignola. Photo Robert Nadon

Le directeur Vignola a reconnu, à la fin de son rapport, que les enquêteurs devront vérifier certains indices «très minces» qui leur ont été communiqués par l'une ou l'autre des personnes interrogées. Pour sa part, le conseiller Auf der Maur a refusé, jusqu'à maintenant, de dommer sa source d'information. Il a semplement dit que c'était une source policière appartenant à l'état-major. Rien de plus.

Ce qui a fait dire au directeur Vignola, à la toute fin de son rapport: «Seul M. Auf der Maur a, en sa possession, la clé de l'énigme».

Pour ce qui est de M. Lamarre, il s'est déclaré satisfait du rapport. «Le rapport est clair. Il indique que je n'ai pas été espionné par la police».

Le témoignage des experts de la Belmoral est contesté

■ VAL-D'OR — «Il est inconcevable qu'on puisse opérer des mines sans ingénieurs ou géologues. Tout comme on ne peut imaginer un hôpital sans médecins...»

C'est sur cette remarque de M. Douglas Parent, 71 ans, que se sont terminées, hier, les audiences de la commission Beaudry sur les causes de la tragédie du 20 mai à la mine Belmoral.

ANDRÉ CÉDILOT
envoyé spécial de LA PRESSE

M. Parent, qui a témoigné à la demande de la commission, sait de quoi il parle à en juger par son curriculum vitae, qui fait état d'une expérience de 46 années dans les mines à travers le monde. Au Québec, ses services ont aussi été retenus pour des travaux à la baie James et à l'aménagement du métro.

Quoi qu'en disent les experts des laboratoires Ville-Marie, M. Parent n'hésite pas à affirmer que l'accident était prévisible. Une simple lecture des plans d'ouverture de la mine et deux visites sur place ont d'ailleurs suffi à le convaincre.

«Je n'avais encore jamais vu de la pierre si mauvaise depuis que je travaille dans une mine...» a révélé M. Parent, précisant qu'il était très familiers avec les mines de l'Abitibi, où il a fait ses débuts en 1934, pour y revenir occasionnellement par la suite.

L'effondrement, selon lui, est directement attribuable à la présence d'un lac souterrain au-dessus du socle rocheux de la mine.

Cette masse d'eau, d'expliquer l'ingénieur, exerçait il va sans dire une pression constante au-dessus de la mine, cherchant la moindre fissure pour y pénétrer. Le roc étant passablement friable près de la surface, les autorités de la mine Belmoral n'ont pas amélioré la situation en créant des ouvertures béantes par le developpement des galeries dans les étages supérieurs.

M. Parent, tout comme les experts de la commission, n'est absolument pas d'accord avec la thèse des spécialistes engagés par la mine à l'effet que le mécanisme d'effondrement a débuté dans la roche considérée comme solide. Il le situe plutôt dans la zone minéralisée (partie la plus fragile d'une mine, où l'eau s'est infiltrée par les failles). Pour M. Parent, l'erreur fondamentale des dirigeants de la mine Belmoral aura été de ne pas connaître avec justesse la nature du roc et des morts-terrains qui marquent le début de la mine.

Se disant surpris de ce témoignage qui rejette le sien, M. Nicola Capozio, des laboratoires Ville-Marie, est revenu à la barre, mais seulement pour apporter certaines précisions «géomorphologiques», si l'on peut dire, à ce qu'avait relaté son prédécesseur.

Durant le témoignage des experts, on pouvait avoir une bonne idée du «pouls» des deux parties simplement à regarder l'un de ces membres. Qui frappant du pied hochant de la tête. Qui fronçant les sourcils ou esquissant un léger sourire. Qui parfois rougissant ou baissant la tête.

De leur côté, les deux procureurs, Me Serge Ménard pour la commission, et Me Marcel Cinq-Mars pour la Belmoral, s'interrompaient souvent, ce qui a provoqué des engueulades fréquentes. Au cours des 150 heures d'audiences publiques tenues à Val-d'Or depuis le 6 septembre, la commission a entendu pas moins de 62 témoins, ce qui a permis d'accumuler plus de 4,500 pages de notes sténographiques. Selon le juge René Beaudry, la commission entamera la rédaction de son rapport final dès la semaine prochaine, de façon à le soumettre au gouvernement avant la fin du mois.

Il faut par ailleurs s'attendre à ce qu'on annonce incessamment la prolongation du mandat de la commission, normalement échu le 31 décembre prochain, afin de lui permettre d'analyser, dans un second temps, la sécurité en général dans les mines souterraines du Québec.

BOIS-FRANCS-MAURICIE-L'AMIANTE

La région se serre les coudes pour être zone expérimentale de récupération des déchets

■ Quelque 100 municipalités, les cinq commissariats industriels et les principaux organismes économiques de la région des Bois-Francs-Mauricie-l'Amiante ont fait front commun

GEORGES LAMON

pour présenter hier, au ministre de l'Environnement du Québec M. Marcel Léger, un projet de zone expérimentale pour la récupération à la source des déchets.

«Ce projet, a expliqué M. Claude Nadeau, directeur général de la Corporation de développement économique des Bois-Francs et coordonnateur du projet présente une solution plus globale au problème des déchets tout en permettant une meilleure protection de l'environnement et en favorisant le développement économique du Québec.»

M. Nadeau n'a pas caché que ce projet était «une volonté populaire qui devrait même devenir une priorité pour le ministère de l'Environnement».

D'ailleurs, le ministre Léger, de passage hier dans la région où il a visité le centre de récupération des Bois-Francs, qui fonctionne depuis déjà trois ans, grâce à une initiative de la polyvalente Le Boisé de Victoriaville, tout en admettant le besoin d'une politique en ce sens, s'est borné à préciser qu'il se pencherait sur cette question.

Ce projet de zone expérimentale devrait s'échelonner sur une période de trois ans. La première phase, au coût d'un million de dollars, consisterait à implanter le projet en créant un réseau de récupération à la source des déchets, comprenant cinq centres et des équipements régionaux, créant ainsi une quarantaine d'emplois. La deuxième phase, au coût d'environ trois millions, mettrait l'accent sur la consolidation du réseau créant sept nouveaux centres qui emploieraient quelque 80 personnes. Enfin, la troisième phase, qui injecterait quelque 30 millions dans l'économie de la région créant quelque 150 emplois nouveaux, prévoirait l'implantation dans la zone d'une bouteillerie pour contenants retournables.

Dans l'esprit de M. Nadeau, il apparaît évident que le gouvernement du Québec devrait «assurer le leadership de ce projet», en se servant du programme OSE. Cela n'empêche pas pour autant l'utilisation des différents programmes Canada au Travail, du MEER, de la SDI et d'organismes privés comme SODEQ Entraide OME pour obtenir les fonds nécessaires.

Il est indéniable, selon M. Nadeau, que ce projet, à long terme et à la grandeur du Québec pourrait devenir par la suite une solution au coût énorme des emplacements d'enfouissement régionaux, eux-mêmes temporaires.

Expérience-pilote

La récupération à la source des déchets n'est certes pas une activité nouvelle dans la région des Bois-Francs. Dès 1976, ce mouvement avait pris naissance au sein même d'une activité parascolaire organisée par l'Atelier de culture de la polyvalente Le Boisé, de Victoriaville, et qui prolongeait un cours sur la santé et la publicité. Deux ans plus tard, le projet est désigné par le ministre Léger comme expérience-pilote d'enlèvement sélectif des déchets.

Comme l'explique M. Normand Maurice, président du Centre de récupération Bois-Francs et professeur à l'origine du projet, ce projet-pilote étudiant avait permis en mai 78, de ramasser 20 tonnes de papier, de verre et de chiffons par mois. En 1980, la récupération de ces déchets recyclables s'élève à 150 tonnes par mois et on envisage d'atteindre les 300 tonnes dans un avenir plus ou moins rapproché.

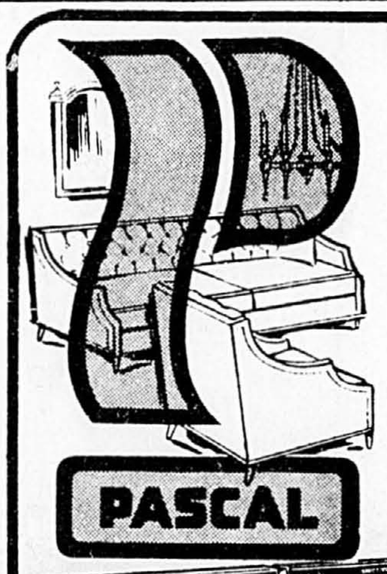
«À l'origine, explique M. Maurice, on voulait ramasser les déchets domestiques qui sont constitués de plus de 40 p. 100 de papier et carton et faire disparaître toutes les poubelles tout en permettant également le recyclage des contenants alimentaires. Bref, nous proposons une solution de rechange à l'enfouissement sanitaire global.»

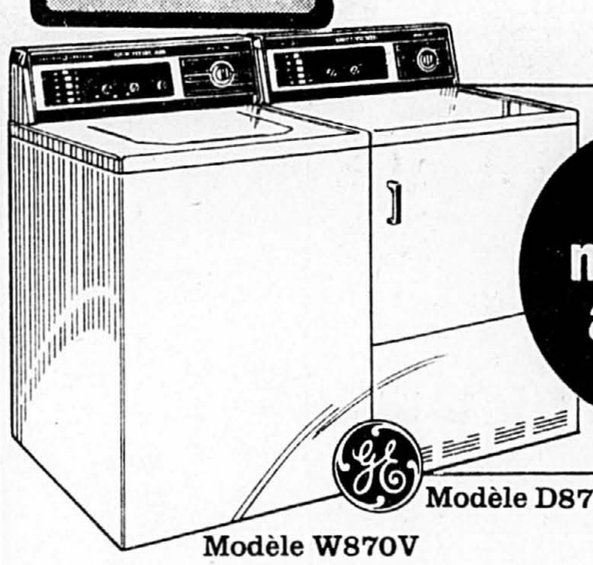
Non seulement le centre de récupération des Bois-Francs permet-il l'emploi de six personnes, mais il s'autofinance pour ce qui est des salaires et des dépenses courantes. Il participe à la dépollution de l'environnement en éliminant à plus ou moins long terme les dépotoirs, devenus des casse-tête.

Achetez maintenant et économisez!

GENERAL ELECTRIC

Profitez-en avant la hausse des prix!





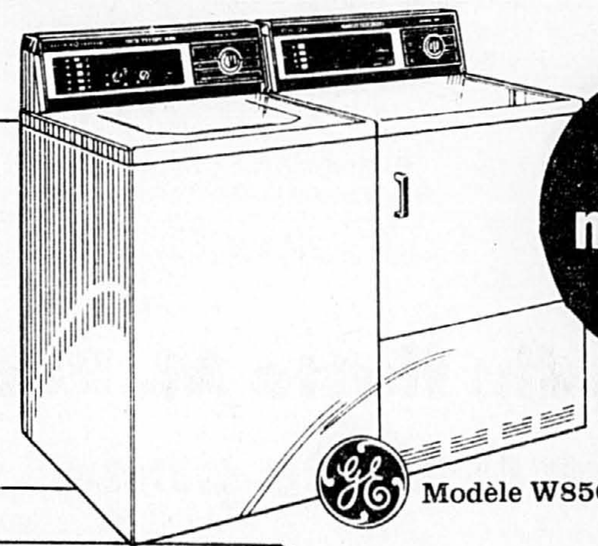
Le meilleur achat!

Laveuse automatique et sécheuse automatique assortie

La laveuse et la sécheuse sont dotées de caractéristiques qui vous facilitent la tâche le jour du lavage. Tout, ou presque, est automatique! La laveuse offre 7 cycles de lavage: le système «mini-lavage», «Filter-Flo» et une vaste cuve. La sécheuse est dotée du système de séchage automatique «Versatronic» en plus de ses six cycles de séchage et de son grand tambour.

Modèle W870V

Modèle D870V



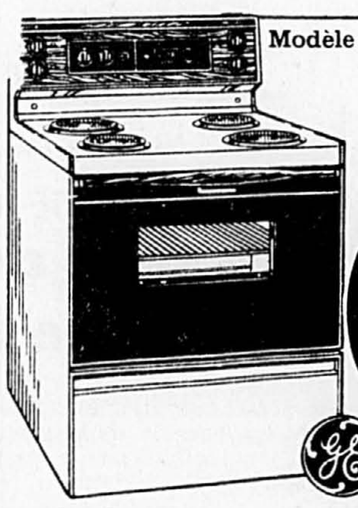
Prix modique!

Laveuse automatique et sécheuse automatique assortie

Ces appareils dotés de caractéristiques pratiques vous faciliteront la tâche le jour du lavage. La laveuse a 6 cycles de lavage, un mini-panier, un système de lavage «Filter-Flo» et une vaste cuve en porcelaine. La sécheuse offre 4 cycles, trois réglages pour la chaleur, une lampe dans le tambour et une grille de séchage.

Modèle D850V

Modèle W850V

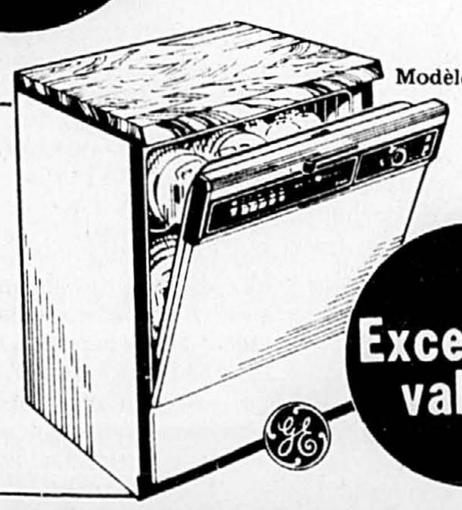


Modèle J35AV

Valeur incomparable!

Cuisinière avec four autonettoyant «Rapid Clean II»

Le fameux four autonettoyant «Rapid Clean II» qui vous permet de dire adieu à la corvée du nettoyage du four. L'horloge à affichage numérique, la minuterie automatique du four, la lampe fluorescente, les éléments amovibles, l'élément palpeur avec grilloir en téflon et la porte du four en verre noir.

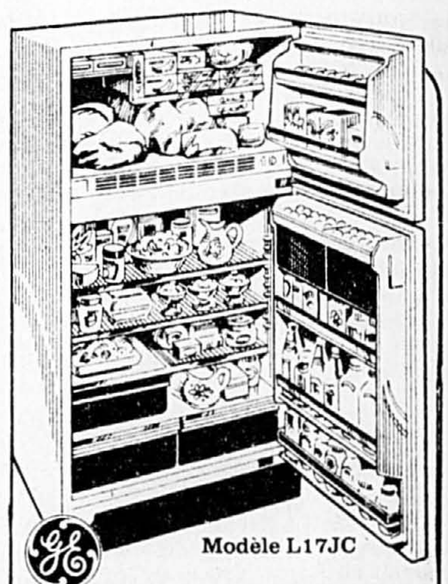


Modèle SMC930V

Excellente valeur!

Lave-vaisselle «Potscrubber II»

Adaptable ou transformable, le lave-vaisselle GE lave et récure tout, de la verrerie la plus délicate aux casseroles les plus sales. Tout en sort éclatant de propreté. Parmi ses nombreuses caractéristiques exceptionnelles, mentionnons l'action de lavage à 3 niveaux et les 7 boutons-poussoirs qui permettent de choisir parmi 16 cycles.



Modèle L17JC

Réfrigérateur sans givre

Un modèle de 17 pi cu., au grand compartiment congélateur de 4.7 pi cu. qui peut contenir jusqu'à 178 livres d'aliments gelés. 2 clayettes réglables, garde-viande fixe intégral fumé, 2 bacs fumés à légumes, garde-beurre, 2 oeufriers et casier à lait. Roulettes.

ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES

3600 Côte Vertu, St. Laurent — Centre d'achats Le Bazar • 6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

De la francophonie à la francophobie

Une fois de plus, l'usine à rumeurs tourne à plein rendement. À propos de la francophonie naturellement et du dessein du Président Senghor, du Sénégal, qui voudrait bien jeter, le 8 décembre, dans sa capitale, les fondements d'une «communauté organique» des pays francophones, sorte de Commonwealth de langue française.

La question se pose de savoir quelle sera la place du Québec dans ce forum, étant donné que le Président Senghor n'a cru devoir inviter que le gouvernement fédéral d'Ottawa. Le Québec se débat comme un beau diable pour être admis de plein droit à la réunion préparatoire de Dakar, estimant réunir toutes les qualités pour siéger dans pareille assemblée avec sa personnalité propre. Ottawa, naturellement, se cambre vis-à-vis d'aussi folles prétentions et rappelle qu'en matière de relations extérieures le Canada n'a qu'une voix et qu'elle ne se fait entendre que d'Ottawa. Pour des raisons que Daniel Johnson avait en 1968 assimilées très correctement au «besoin d'oxygène», Québec cherche des alliés dans son combat. Naturellement, il pense à la France.

Il n'en fallait pas plus pour que notre excellent confrère le «Globe and Mail» de Toronto, prenant pour acquis que la France va trouver dans l'imbroglio une occasion de s'ingérer dans les affaires canadiennes, publiât mercredi un éditorial narquois intitulé (en français dans le texte): «Vive la Corse libre?». Notre excellent confrère ignore peut-être qu'il y a plus de Corses à Paris qu'en Corse, mais les éditorialistes ne sont pas tenus à l'omniscience et, de toute façon, là n'est pas la question.

Il n'en fallait pas plus pour qu'un député à la Chambre des communes lance un appel général à la mobilisation et propose tout un train de représailles économiques contre la France. On se serait cru au Congrès des États-Unis et à la «guerre du poulet» sous le règne de feu Lyndon B. Johnson...

Les Français n'ont jamais été bien chauds pour la construction à laquelle rêve ardemment le Président Senghor. Ce qu'on sait de la pensée du gouvernement de Paris sur tout cela reste finalement très mince.

Celui qui, du côté canadien, devrait connaître le mieux le dossier, est le Très Honorable Trudeau lui-même en personne. N'arrive-t-il pas de la capitale française? N'a-t-il pas dîné en compagnie du Premier ministre Raymond Barre? N'a-t-il pas été reçu à l'Élysée par le Président Giscard d'Estaing, sous un magnifique portrait du général de Gaulle?

Ce qui a transpiré de ces entretiens est encore bien fragmentaire. M. Barre aurait déclaré que «de toute façon, ni la France ni aucun autre pays n'ont de conseil à donner au Canada sur une affaire purement intérieure».

Par ailleurs, ce journal faisait grand état, dans son édition de mercredi, d'une dépêche de l'agence France Presse citant «une source française autorisée» qui déclare que «la France ne participera à une conférence du type de Dakar, dont la base est la francophonie, que dans la mesure où la solution retenue sur le problème de la représentation du Québec recueillera l'accord du gouvernement québécois».

Qui est cette «source française autorisée»? On ne nous le dit pas. Mais je pense que le mystère ne saurait être bien grand. Il se trouve, en effet, que le 10 octobre dernier nul autre que le ministre des Affaires étrangères de France, M. Jean François-Poncet, répondant à une question devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, déclarait textuellement que «la France juge nécessaire que le Québec ait une représentation aux conférences francophones».

C'est sans doute sur cette déclaration qu'on se fonde dans l'entourage de M. Claude Morin pour penser que Québec peut compter sur le soutien du gouvernement français, encore que la déclaration du ministre français soit assez laconique sur la forme exacte que devrait prendre la présence du Québec aux assises de la francophonie.

On sait que le Québec n'accepte pas d'être représenté par un fonctionnaire, comme le veut Ottawa, et c'est précisément ce qui fait le noeud de ce qu'on appelle à l'étranger «la mésentente intercanadienne».

À partir de là, la difficulté est purement canadienne ou «intercanadienne». Qui ne souhaiterait pas que la solution fût trouvée au Canada?

S'il n'y a vraiment pas moyen de s'entendre et si les conditions offertes au Québec par Ottawa, quant à sa représentation à Dakar, sont jugées tellement inacceptables que le gouvernement Lévesque va refuser sa participation, qu'arrivera-t-il? La France s'abstiendra-t-elle à son tour? Qu'adviendra-t-il, dès lors, du rêve caressé par M. Senghor, qui a déclaré, paraît-il, que la querelle est «une affaire entre la France et le Canada, entre grands Blancs»?

On devrait être fixé sur tout cela très bientôt, la réunion de Dakar étant prévue pour le 8 décembre.

GUY CORMIER

Le budget de Montréal fait la vie dure aux petits proprios

Les citoyens de Montréal peuvent s'attendre à des hausses de taxes pour 1981, et, dans certains cas, à des hausses substantielles.

La ville met surtout l'accent sur une légère réduction du taux d'imposition, mais comme le rôle d'évaluation est majoré dans une plus grande proportion encore, les comptes qui seront envoyés aux contribuables seront plus salés que ceux de cette année.

Les propriétaires de maisons unifamiliales seront malheureusement ceux qui écoperont davantage. En général, l'évaluation dans leur cas sera accrue de 27.5 pour cent. Même avec une réduction de 3 pour cent du taux d'imposition, la note à payer par rapport à 1980 signifiera une hausse d'environ 20 pour cent.

Ainsi, la taxe sur une propriété présentement évaluée à $50,000 pourrait passer de $1,550 à $1,912.

Cela comporte une résonance assez étrange quand on sait les campagnes d'autrefois pour inviter les gens à accéder à la propriété de leur maison. Des mesures étaient prises alors pour faciliter cet accès. Aujourd'hui, on dirait qu'on s'acharne à écraser ceux qui ont répondu à cet appel, parfois au prix de grands sacrifices.

Certes, on comprend que la maison familiale, dans le contexte actuel, représente un luxe qu'une grande ville comme Montréal peut difficilement se payer. Les services à offrir à ces maisons coûtent presque aussi cher que ceux qu'appellent les grands buildings. Et, pour l'avenir, il faut sûrement tenir compte de ce facteur. Il n'en reste pas moins qu'on a le droit de se demander s'il n'y a pas là une grave injustice envers ceux qu'on a attirés dans ce guet-apens.

Le président du Comité exécutif de la ville a laissé entendre qu'il essaierait de réduire quelque peu le fardeau de ces derniers si le gouvernement autorisait Montréal à adopter un taux de taxe flexible qui pourrait conséquemment varier selon les catégories d'habitations. Malheureusement, rien n'indique qu'il serait prêt à aller bien loin dans cette direction.

Pour le reste, le budget qui vient d'être dévoilé par M. Yvon Lamarre témoigne de la philosophie de ce dernier qui s'efforce de revaloriser la métropole par des projets moins grandioses que ceux auxquels on était habitué, mais plus réalistes. On développera des programmes déjà en marche comme SIDEM, l'opération Tournesol, le revitalisation des rues commerciales, l'aménagement de parcs industriels, la promotion touristique, etc.

On essaiera en même temps de vivre davantage selon ses moyens. Par exemple, il est question de réduire au moins légèrement le nombre des fonctionnaires ou employés de la ville. Personne ne trouvera sûrement à redire à ces coupures, si celles-ci peuvent s'effectuer dans le respect des conventions collectives.

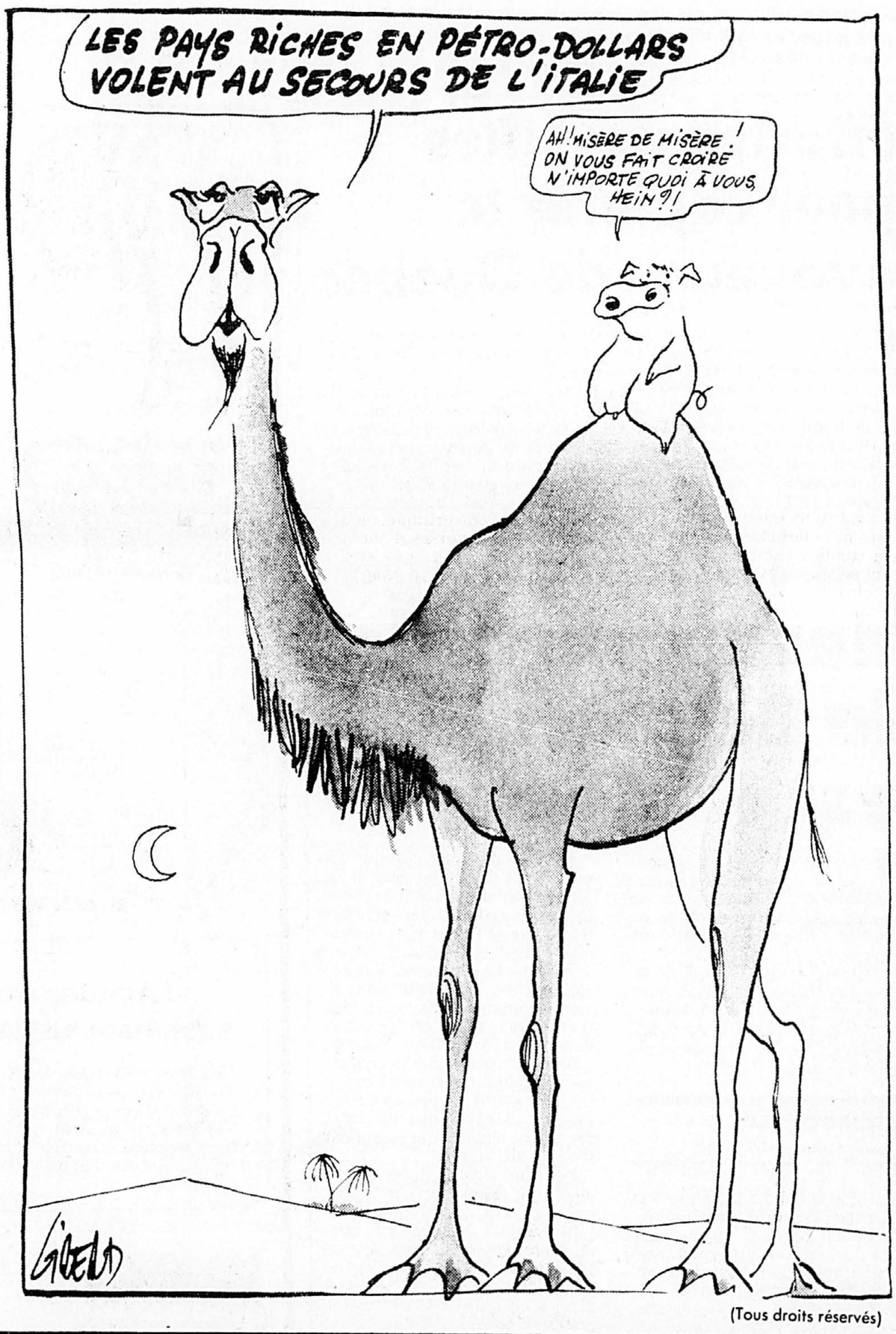
Du côté des revenus, il est intéressant de noter aussi qu'on entrevoit un rendement nettement supérieur au chapitre des permis de construction. Cela est encourageant dans la mesure où l'on a l'habitude de dire que lorsque le bâtiment va, tout va.

Dans l'ensemble, la répartition des crédits selon les secteurs d'activités apparaît assez équilibrée. On a pensé à la fois à la sécurité des gens, à la protection de la propriété, à l'amélioration des transports, mais aussi à l'hygiène, au bien-être social, à l'embellissement des quartiers, au développement des bibliothèques, etc.

Il n'y aura jamais là d'équilibre parfait. On aurait pu probablement faire davantage, par exemple, au chapitre de l'écologie ou des espaces verts. Mais, encore une fois, dans l'ensemble, on sent au moins une certaine volonté de rendre la ville plus attrayante non seulement pour les investisseurs mais aussi pour ceux qui y vivent.

Le malheur, faut-il le répéter, c'est que tout cela représente un coût trop considérable pour le petit propriétaire.

VINCENT PRINCE



(Tous droits réservés)

Le Kremlin flatte M. Reagan «dans le sens du poil»

Dans son édition de mardi, la **Pravda**, influent quotidien soviétique, montait en épingle une récente déclaration de M. Richard Allen, candidat probable au poste de conseiller du président Reagan en matière de sécurité. M. Allen avait affirmé que le futur gouvernement tentera de trouver avec l'URSS des terrains d'intérêt mutuel en matière de commerce et de contrôle, et il avait ajouté: «Nous ne pensons pas qu'il est très fructueux de se contenter de claquer les portes.»

Hier, c'est l'agence soviétique TASS qui consacrait un commentaire de quatre feuillets au tête-à-tête qui a duré 2h40 entre le président Léonide Brejnev et le sénateur républicain, M. Charles Percy, le futur président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères des États-Unis.

En faisant ainsi souligner avec ostentation le passage à Moscou d'un simple sénateur républicain, le Kremlin entend visiblement faire sa cour au futur président des États-Unis, un homme qui, de Moscou, est perçu comme devant se montrer plutôt dur et intransigeant dans ses relations à l'égard de l'Union soviétique.

L'agence TASS, la **Pravda** et les **Izvestia** font chorus pour imputer à l'administration Carter la responsabilité de tous les déboires qu'a subis la détente ces dernières années. Ces organes très officiels s'ingénient à prêter à la future administration Reagan les meilleures intentions de compréhension et de collaboration entre les deux blocs. Autrement dit, l'opération charme menée présentement par les Soviétiques a pour fin de flatter, comme on dit, le président Reagan «dans le sens du poil». Elle n'impressionnera sans doute que superficiellement les éléments radicaux de la future administration américaine.

Il reste que, par leur comportement, les dirigeants soviétiques démontrent, une fois de plus, qu'ils tiennent énormément à la détente, ce qui est dans la logique des choses. Mais il arrive qu'ils y tiennent, tout en se permettant de poser beaucoup de gestes qui lui soient préjudiciables. Au fond, l'URSS veut avoir, selon l'expression américaine, «the best of everything». Elle veut la détente, tout en poursuivant sa lutte idéologique et son maraudage diplomatique; elle veut le désarmement, mais surtout le désarmement du rival d'en face; elle veut la réduction de la menace nucléaire, mais on a l'impression qu'elle voit mieux les Cruises et les Pershings dans l'oeil américain qu'elle ne voit les SS-20 dans le sien.

Selon le secrétaire américain, M. Muskie, le Kremlin tient à rétablir ses relations de bonne intelligence avec les États-Unis. De plus, les dirigeants soviétiques cherchent à se dégager du bourbier afghan sans trop perdre la face et ils ne songeraient aucunement à intervenir en Pologne, malgré le comportement troublant d'une de ses divisions aux frontières de ce pays.

Tout ceci est vraisemblable, mais il reste que c'est Moscou, beaucoup plus que Washington, qui met la détente en péril. C'est Moscou qui a mis son nez en Angola, en Éthiopie, au Vietnam et en Afghanistan. C'est Moscou qui refuse de se conformer aux dispositions de l'accord d'Helsinki. C'est en conséquence à Moscou qu'incombe la tâche de réparer les pots cassés.

Il se peut que l'opération charme actuellement en cours ne soit que stratégique, mais il se peut aussi qu'elle découle d'un réel désir de rétablir un climat de détente chèrement acquis. L'avenir ne tardera pas à nous indiquer ce qui en est.

JEAN PELLERIN

DANS LA PRESSE ANGLOPHONE

L'étrange démocratie d'une Alberta qui semble avoir tout oublié du passé

Extraits d'éditoriaux puisés dans les journaux de langue anglaise et traduits par la Presse Canadienne.

Étrange démocratie en Alberta

En Alberta, ce château fort de la démocratie parlementaire où le membre de l'Assemblée législative qui appuie la pensée fédérale peut être certain qu'on le rejettera du caucus tory au pouvoir, il existe de nombreux mythes de fabrication domestique.

L'un de ces mythes, c'est que la province a été flouée par le reste du Canada. Peu d'Albertains, en effet, semblent vouloir se rappeler que toutes les provinces à l'ouest de la vallée de l'Outaouais ont dû payer une prime sur le pétrole de l'Alberta, entre 1961 et 1973, alors que le pétrole mondial était moins cher que le pétrole local.

Et peu d'Albertains semblent se rappeler que pendant la Dépression ce furent les provinces du centre qui subventionnèrent les revenus provinciaux. Toute perspective semble avoir disparu dans le débat actuel sur les prix du pétrole et du gaz...

Même les événements récents ont été réarrangés pour s'adapter aux exigences du gouvernement de l'Alberta dans la dispute au sujet de l'énergie. M. Peter Lougheed, dans le discours qu'il a prononcé récemment à l'adresse de sa province, a fait allusion de nouveau à l'entente que son gouvernement avait avec l'administration fédérale de M. Joe Clark.

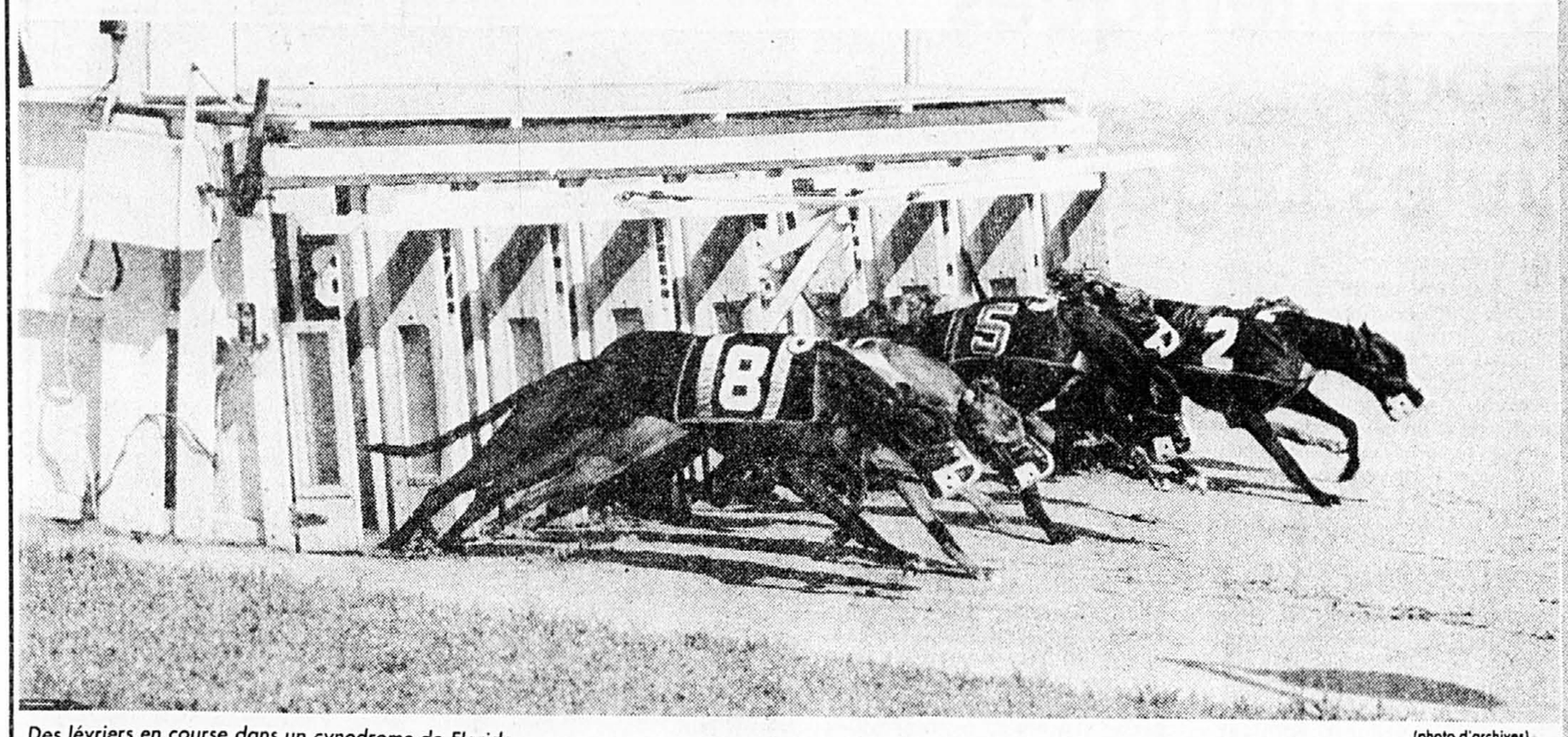
M. Lougheed ne semblait pas avoir de scrupules à déformer les événements. Il n'y a jamais eu d'entente, car chaque fois que le gouvernement Clark était sur le point de répondre aux exigences de l'Alberta, l'Alberta montait ces exigences d'un cran.

Cela nous ramène à ce député solitaire que le caucus tory a rejeté parce qu'il a osé penser par lui-même. M. Tom Sindlinger, qui siège maintenant esseulé et impopulaire comme indépendant, a mis le gouvernement Lougheed au défi de prouver qu'il avait eu une entente sur l'énergie avec M. Joe Clark.

Tout ce qu'il demande, c'est que M. Lougheed produise «un document, une lettre d'entente, un message de télex, un télégramme, des notes prises pendant une conversation téléphonique... n'importe quoi». Cela semble une demande raisonnable — en démocratie. Mais après ce qui est arrivé à M. Sindlinger, on serait tenté de se demander quel genre de démocratie est l'Alberta. — Le 13 novembre.

The Ottawa Citizen

(Traduit par la PC)



Des lévriers en course dans un cynodrome de Floride (photo d'archives)

NON aux courses de chiens

Nous nous reportons aux articles de MM. Marc Laurendeau et Germain Tardif, parus dans votre numéro du 5 novembre, concernant l'introduction de courses de chiens au Québec.

L'an dernier, à la suite d'un reportage publicitaire à l'effet qu'un cynodrome serait inauguré au Québec, et pour répondre aux protestations qui lui parvenaient de ses membres et du grand public, la Société québécoise pour la défense des animaux, comme d'ailleurs d'autres organismes au Canada, faisait des représentations à l'encontre du projet auprès du ministère fédéral de l'Agriculture responsable de l'octroi de permis de pari mutuel.

Il va sans dire que la Société, au préalable, avait fait des recherches sérieuses dans ce domaine, plus particulièrement aux Etats-Unis. Au cours de l'enquête que nous avons menée, nous avons constaté que dans près de cinquante Etats un nombre incalculable de lapins sont multipliés commercialement, capturés, le plus souvent la nuit, entassés dans des caisses à claire-voie sur des camions-remorques, et acheminés vers des centre d'entraînement de chiens de course. A leur arrivée, ils sont systématiquement lancés sur une piste circulaire où ils sont poursuivis sans relâche par des lévriers à l'exercice. Jamais un seul lapin ne gagne cette course effrénée et, selon des entraîneurs, tous meurent après un harcèlement sans répit.

Ce commerce est très rémunérateur. Par exemple, les courses de lévriers sont interdites au Texas qui, cependant, permet l'élevage et l'exportation de ces lapins et l'entrainement de chiens destinés à d'autres Etats. Il nous apparaît que certains de ces Etats devront mettre fin à ces courses devant l'opinion publique qui les conteste pour diverses raisons, y compris la cruauté qui s'y rattache.

Malgré les soi-disant méthodes modernes qui excluraient l'appât vivant, la Société s'est rendu compte que la méthode qu'elle condamne n'a subi aucune modification et que son utilisation, bien au contraire, est de plus en plus exploitée.

L'an dernier, en remerciant notre Société de l'exposé qu'elle lui avait soumis, l'honorable John Wise, alors ministre fédéral de l'Agriculture, l'informait que seules les courses de chevaux étaient autorisées au Canada et qu'il n'était aucunement question de modifier l'article 188 pour y inclure les courses de chiens. Il assurait notre Société que si en aucun temps le gouvernement était appelé à réviser les dispositions du Code criminel en ce qui a trait aux courses d'animaux, son ministère tiendrait compte de nos objections. Nous faisions alors également valoir notre point de vue auprès des ministères de la Justice et de l'Agriculture du Québec qui nous en remerciaient.

Cette année encore, devant la recrudescence d'une publicité intensive concernant la mise sur pied de ce cynodrome, la Société a renouvelé ses représentations auprès des autorités compétentes. L'actuel ministre fédéral de l'Agriculture, l'honorable Eugene Whelan, comme d'autres ministres concernés, nous a confirmé qu'aucun changement à l'article 188 n'était prévu.

Si le grand public se rendait compte de la cruauté qui ressort de l'utilisation de l'animal pour son divertissement, il n'y aurait que bien peu de spectateurs.

C'est à des sociétés telles que la nôtre qu'il incombe de découvrir l'envers du décor dans tous les domaines qui exploitent inutilement la souffrance animale et d'en informer le public. Les révélations en ce qui concerne la cruauté dont les animaux sont victimes sont parfois stupéfiantes et il est pénible de constater que cette cruauté est le plus souvent une véritable source de profits.

Au nom de la Société québécoise pour la défense des animaux, je vous remercie de lui avoir permis de s'exprimer à son tour.

Le Président,
François LUBRINA, d.m.v.

■

Vous décrivez une situation qui n'a plus cours depuis un bout de temps chez nos voisins immédiats. Les données quelque peu anachroniques sur lesquelles vous prenez appui vous font aboutir à des conclusions alarmistes.

La méthode d'entraînement des lévriers est depuis une décennie modernisée et fait appel, à une proie artificielle, appelée «Jack-a-Lure», dont l'utilisation est généralement répandue. Le lévrier réagit très bien: il est un coureur-né, enclin à poursuivre n'importe quel objet en mouvement.

Au Massachusetts, les courses de lévriers sont implantées depuis 1935 et régies par l'Etat. L'utilisation d'une proie vivante est spécifiquement prohibée. Des pénalités sont prévues, y compris la suspension du permis de l'exploitant.

Les autorités de la «National Greyhound Association» des Etats-Unis, organisme à qui le gouvernement central reconnaît la responsabilité d'immatriculer les lévriers, affirment n'avoir relevé aucun cas d'utilisation de proie vivante à des fins d'entraînement dans l'industrie des courses de lévriers, à l'intérieur des Etats du Nord. Seuls des castrès idolés ont été observés, notamment au Texas. En effet, selon la «National Greyhound Association», la tendance s'est renversée depuis 10 ans (surtout les derniers 4-5 ans), en faveur de la proie artificielle.

Chez les éleveurs canadiens (surtout en Ontario et au Québec), même son de cloche. La «Greyhound Owner and Breeder Association» soutient que, parmi ses quelque 300 membres, on utilise uniquement la proie artificielle pour l'entraînement.

Il est très louable que votre Société s'élève contre la cruauté envers les animaux. Mais vous concluez un peu hâtivement que de tels traitements seraient utilisés par ceux qui souhaitent implanter les courses de lévriers au Québec.

Marc LAURENDEAU

LA «PÉDAGOGIE PROGRESSISTE» À L'U de M

Au service du socialisme

Depuis six semaines, à la Faculté des Sciences de l'Education de l'Université de Montréal, on nous sert de la pédagogie progressiste à toutes les sauces. Contrairement à ce que les mass-media (qui obtiennent le plus souvent leurs informations d'un seul parti), pouvaient laisser croire, ce ne sont pas tous les 240 étudiants(es) qui sont engagés dans la lutte. La preuve: le vote de grève a donné le résultat suivant: 85 contre, 96 pour et 13 abstentions, ceci seulement 5 jours après que le retour aux cours eut pourtant été voté en assemblée générale.

Nous déplorons le fait que le conflit ait changé d'orientation. Au début, l'accent était mis sur le passage de 9 à 21 crédits de projets pédagogiques alors qu'aujourd'hui le conflit porte surtout sur le réengagement de Michel Desjardins et sa «pédagogie progressiste».

Lors de l'émission Télémag du 18 novembre dernier, les professeurs de pédagogie progressiste ont-ils présenté à la population leur véritable idéologie? «La pédagogie progressiste s'inscrit à l'intérieur d'un projet politique, celui de contribuer à l'avènement d'une société socialiste», déclare «Le projet de pédagogie progressiste 1979-80, une pédagogie de libération, mars 1979». L'idéologie est toujours dissimulée derrière un écran de fumée. On nous la présente sur un plateau d'argent pour leurrer la population et même les étudiants(es) de la faculté qui refusent aveuglément d'avouer l'existence de l'endoctrinement et de la politisation.

«L'argent de papa est pour tout le monde...», nous dit «La Maîtresse d'école» (lundi 12 septembre 1977). Qu'en pensez-vous? Croyez-vous important aussi pour l'enfant du niveau élémentaire de savoir ce qu'est «un syndicat et à quoi ça sert» (Cahier de pédagogie progressiste, février 1979)? Est-ce normal qu'un enfant déduise tout seul après une discussion en classe que les riches sont mauvais, alors qu'il sait à peine écrire son nom correctement? Comment réagira-t-il si son père gagne la Loto-Québec? Que penser de cette référence d'un cahier de pédagogie progressiste: Pékin Information (!?!) appuyée par les organismes suivants: Conseil central des syndicats nationaux de Thetford Mines (CSN), Syndicat national des employés salariés de la Société Asbestos Limitée (CSN), Syndicat national des travailleurs du lac d'Amiante du Québec Limitée (CSN), Syndicat national des travailleurs de la Société d'Asbestos Limitée (CSN), Syndicat national des travailleurs de la Mine Carey canadienne (CSN) Syndicat national des employés de Lake Asbestos (CSN).

Nous ne sommes pas contre le fait de donner de l'information à l'enfant, au contraire, mais il faut lui permettre de faire son propre cheminement. Pour cela, on doit lui fournir les instruments qui vont l'amener à se faire une opinion juste. On ne doit pas lui imposer ce choix. Est-ce juste et démocratique de toujours tout ramener à la lutte des classes, de toujours prétendre que «les employés sont exploités par les patrons»?

Cette opinion est partagée par plusieurs étudiants(es) de la faculté qui vivent cette grève depuis 6 semaines.

Nous souhaitons ardemment que la vérité déborde les murs universitaires et que les parents prennent conscience de l'endoctrinement camouflé qu'on donne aux futurs professeurs de leurs enfants.

Cette réflexion n'a pas été mûrie sous un soleil tropical ou équatorial, mais au beau mileu de la merde où nous nous trouvons.

Louise ASSELIN
Francine FRIGON BRISSETTE
Sophie BAILLARGEON
Ginette CAMPEAU
Viviane AZOUZ AKAD
Etudiantes en bacc. III
Université de Montréal

N.B.

- *Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

EN VRAC

La prison pour ses droits

Un autre Franco-Ontarien vient d'utiliser une peine de prison pour revendiquer ses droits. Jacques Aubé, conseiller scolaire au Conseil des écoles séparées de Carleton, s'est rapporté à la Cour provinciale et au poste de police d'Ottawa le 14 novembre pour purger une peine d'un jour de prison.

M. Aubé, marié et père de famille, a été condamné le 15 octobre à payer une amende de neuf dollars pour stationnement illégal (contrary to the provision of by-law number 1-80, section 19, expired meter) ou à passer une journée derrière les barreaux.

Jacques Aubé a plaidé coupable et a offert de payer l'amende lorsque l'acte d'accusation sur l'avis de comparution serait rédigé dans les deux langues et quand les règlements de circulation dans la capitale nationale seraient bilingues.

Son geste se veut une protestation contre le fait que le gouvernement de l'Ontario ne reconnaît pas encore la gestion scolaire aux francophones sur l'éducation de leurs enfants, telle que demandée par les promoteurs du projet d'un conseil scolaire de langue française à Ottawa-Carleton et contre le fait que le présent projet de loi constitutionnel du gouvernement fédéral perpétue la situation de «deux poids, deux mesures» à ce sujet puisque les anglophones du Québec peuvent, en grande partie, gérer leurs écoles, via les conseils scolaires protestants.

Roch Tassé
Agent d'information
Association canadienne-française de l'Ontario

Pour protéger nos montagnes

M. Gilles Normand,
Journaliste
LA PRESSE

Bonjour,

J'ai bien aimé lire votre article intitulé «La paix, le calme et la liberté au coeur des Adirondacks». J'y ai revécu mes premiers balbutiements, mes premières expériences de randonneur. Ça m'a fait chaud au coeur... d'autant plus que nous leur avons fourni les sacs en plastique qui les ont dépannés.

Cependant, il y a un point que j'aimerais éclaircir. Un point très important car il s'agit d'un problème épineux pour ceux qui visent à la conservation de ces belles forêts... comme le souhaite sûrement Alain et Yves. En effet, lorsqu'on songe que l'on peut rencontrer une personne à tous les cinq minutes sur ces sentiers (et plus fréquemment dans les montagnes Blanches du New Hampshire), une telle densité de randonneurs met en péril le délicat équilibre de la nature. En fait, le règlement de certains parcs nationaux américains interdisant de camper en haut de la ligne des arbres (dans ce cas environ 4,000 pi. ou 1,200 m.) cherche à sauvegarder cette flore de type alpin. Le climat à cette altitude est passablement rigoureux tout au long de l'année, suffisamment pour empêcher la pousse des gros arbres (d'où la plus haute altitude permettant la pousse est appelée «ligne des arbres»). Les lichens, mousses et arbustes en apparence invulnérables ont mis plusieurs dizaines d'années (jusqu'à 100 ans) pour atteindre une taille rachitique. Ces plantes sont acclimatées et peuvent résister tant bien que mal au froid, à la glace et au vent. Mais les piétinements, les feux de cuisson et les déchets humains leur font un tort auquel elles ne peuvent pas survivre.

Si nous voulons conserver nos forêts et nos montagnes, initions-nous à la randonnée (et au sport de plein air en général) dans le respect de cette nature que nous recherchons et dont nous faisons partie.

Randonneurs, salut!

Pierre-L. MORIN
Biologiste

En réponse à vos inquiétudes, mes jeunes interlocuteurs précisent que lors de leur dernier voyage, ils n'ont rencontré presque personne en haut de la ligne des arbres, mais qu'il y a plus d'affluence au coeur de l'été. Cependant, on ne passe jamais plus d'une heure à cette hauteur, où l'on doit suivre les sentiers et s'abstenir de faire du feu ou d'y dormir.

Gilles Normand

Sauvons la maison St-Jacques

M. Denis Lazure
Ministre des
Affaires sociales
Québec, Qué.

Cher monsieur le ministre,

Nous attestons par la présente connaître la Maison Saint-Jacques depuis trois ans, cette dernière a toujours été généreuse d'encouragements à l'égard de la jeune maison que nous étions à l'époque.

Nous croyons qu'il est de notre devoir en tant que ressource alternative, d'encourager l'intervention non conventionnelle en santé mentale, car même si ce genre de services semble très coûteux de prime abord, il offre sur le plan de la prévention des résultats certains. D'ailleurs, cette constatation fut appuyée par les plus grands chercheurs sur la schizophrénie, lors du dernier symposium «Schizophrenia Update» qui s'est tenu au Château Champlain les 24 et 25 octobre 1980, lorsque ceux-ci prônèrent une thérapie sociale pas nécessairement faite par des spécialistes, mais par des gens ordinaires possédant chaleur, sincérité, empathie sur le plan affectif, force sur le plan de l'ego, flexibilité et tolérance sur le plan cognitif. Or, le personnel de la Maison Saint-Jacques possède précisément ces qualités, c'est pourquoi nous souhaitons vivement qu'une telle Maison puisse continuer ses services auprès de la population métropolitaine.

Chantal Dussault
Jean-Pierre Rivest
Jean-Pierre Roy
Michel Varesano
Suzanne Voyer
de la MAISON VIVRE

Ne peut-on pas mourir en paix?

Monsieur Denis Lazure
Ministre des Affaires sociales
Québec

Monsieur le Ministre,

Désolée, je viens porter plainte au sujet de mon époux, M. Jean-Guy Cardinal, hospitalisé à l'hôpital du Sacré-Coeur du 16 septembre 1980 au 6 novembre dernier. Atteint d'un cancer aux poumons, il se présente à l'urgence en phase terminale, accueilli en pneumologie sous les soins des Drs Jacques Gougou et Lapierre.

La charge vient de l'attitude prise à son égard depuis le jour où on lui a appris son transfert pour Notre-Dame-de-la-Merci. Quoique lucide, l'état du patient s'est vite détérioré. Mon mari a prévenu le personnel de l'inutilité des démarches de transfert car, selon lui, ses jours étaient comptés. La veille de son départ, soit le 5 novembre, il fait une faiblesse au moment de la réinstaller pour la nuit. L'avertissement n'est pas valable: le patient, à qui on assurait l'oxygénation en permanence, va quand même être transporté à l'hôpital ci-haut mentionné, le jeudi 6 novembre, vers 11h30, et il mourra 12 heures plus tard, vers 23h-30. J'affirme que mon mari n'était pas transportable.

Je concède que ces malades, surtout en phase terminale, peuvent être soignés décemment dans des centres pour malades chroniques. Mais l'état extrême où se trouvait mon mari me laisse vérifier plus que jamais que l'observance des lois passe avant les personnes diminuées et que nous assistons trop souvent à une déshumanisation des soins hospitaliers. Je déplore le manque de décence humaine et morale dont mon mari a été l'objet par ce transfert in extremis. Lui-même s'en est plaint à qui de droit disant et répétant: «Pourquoi me déménager, je n'en ai plus que pour 2 jours...» Si l'on avait pris à coeur son état de moribond, mon mari n'aurait pas connu cette pointe de révolte et serait décédé sereinement.

Monsieur le Ministre, veuillez prendre note que ces patients sont des êtres humains vulnérables — si vous l'avez oublié — et envahis d'angoisse devant le dernier acte de leur vie à consommer. Veuillez comprendre aussi et surtout, s'il s'agit comme Monsieur Cardinal, d'un époux et d'un père, que toute la famille porte une blessure qui ne guérira que dans la foi.

Mme Hélène CARDINAL
Ste-Dorothée, Laval

«Les Grands Jardins» menacés

Monsieur Lucien Lessard
Ministre du Loisir, de la
Chasse et de la Pêche
Québec

Monsieur le Ministre,

Il y a quelques semaines nous apprenions que le Parc de conservation «Les Grands Jardins» serait traversé par une nouvelle route forestière. Une autre route...! Ce projet ne faisait pourtant pas partie du document de base du MLCP soumis au public lors des audiences sur l'avenir du Parc des Laurentides tenues à l'été 1979.

Nous qui étions si fiers en novembre 1977 alors que le gouvernement se dotait d'un nouvel outil législatif qui lui permettait de créer de «véritables parcs».

Mais voilà que le MLCP, qui avait tant vanté les attraits de ce site, laisserait le ministère de l'Energie et Ressources et la Compagnie Danohue, mettre en péril cet écosystème nordique et ce, à proximité de deux régions urbanisées, Québec et le Saguenay.

Le territoire des Grands Jardins est, depuis fort longtemps, reconnu comme un milieu représentant un intérêt écologique indéniable. Un projet de restauration du caribou, une formation végétale intéressante, un milieu d'une grande fragilité, sont autant de facteurs qui militent en faveur d'une protection accrue de ce site. D'autant plus que les routes existantes sont amplement suffisantes pour desservir un parc de conservation. Les diverses caractéristiques de ce site en font un endroit très vulnérable aux aménagements lourds telle une route forestière.

Pour ces raisons, il faut protéger le parc les Grands Jardins et en conserver son potentiel éducatif et récréatif.

Daniel GERMAIN
Sentiers Québec
Fédération québécoise de raquette et de randonnée pédestre, Montréal



téléphoto UPC

Son éminence le cardinal Paul-Émile Léger a participé à la célébration des obsèques de son frère Jules.

Funérailles oecuméniques pour Jules Léger

■ OTTAWA (PC) — Les canons ont tonné hier sur la colline parlementaire. Dix-neuf coups ont résonné pour inviter la population de la capitale nationale, et du pays tout entier, à se recueillir pour honorer la mémoire de «l'un des fils et des serviteurs les plus remarquables du Canada», l'ancien gouverneur général Jules Léger, décédé samedi dernier à l'âge de 67 ans d'une crise cardiaque.

Les drapeaux en berne immobiles dans l'air glacé de cette journée de novembre, ont salué le départ de l'imposant cortège funèbre de l'édifice Est de la colline parlementaire où la dépouille mortelle a été exposée en chapelle ardente pendant trois jours dans le même bureau où M. Léger a travaillé il y a une quarantaine d'années comme conseillers des premiers ministres MacKenzie King et Louis St-Laurent.

Au son de l'ouverture de la marche funèbre de Chopin, le simple cercueil de chêne, recouvert du drapeau canadien et porté par 10 membres de la Gendarmerie royale du Canada, a pris la direction de la basilique Notre-Dame d'Ottawa, escorté par une garde d'honneur de plus de 400 militaires.

Tout au long de la semaine, parents, amis, hommes politiques, diplomates et la population ont rendu un dernier hommage à cet ex-journaliste devenu diplomate qui servit en tant que 21e gouverneur général du Canada de janvier 1974 à janvier 1979. Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, le gouverneur général, M. Edward Schreyer, le chef de l'Opposition, M. Joe Clark et le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, étaient au nombre des dignitaires.

Arrivé à la basilique, le cortège funèbre a été accueilli par dix anciens aides-de-camp du gouverneur général ainsi que par les 18 agents de la GRC qui ont assuré sa sécurité alors qu'il occupait Rideau Hall.

Plus de 1,200 personnes étaient massées dans l'église pour participer à la messe de requiem célébrée par le cardinal Maurice Roy, primat du Canada et ami de longue date de la famille. Le frère du disparu, le cardinal Paul-Emile Léger, assistait à la cérémonie.

A la demande de Mme Léger, qui avait assister son époux à la suite de sa première crise cardiaque qu'il avait subie six mois après son entrée en fonction et qui l'a forcé à réapprendre à parler et à écrire, les funérailles ont revêtu un caractère oecuménique. L'archevêque grec-orthodoxe de Toronto, le très révérend Sottirios, le rabbin Irving Schreir, de la congrégation juive d'Ottawa, le révérend Alexander F. MacSween, de l'Eglise presbitérienne, le révérend Lois Wilson, l'Eglise unie, le révérend Ralph Cummings, de la Fédération baptiste du Canada ainsi que le primat de l'Eglise anglicane le vénérable William Wright, assistaient à cette messe.

Outre le cardinal Roy, les cardinaux George Flahiff, de Winnipeg, Emmett Carter, de Toronto, le pro-nonce Angelo Palmas, l'archevêque Joseph-Aurèle Plourde d'Ottawa, l'abbé Louis Lévesque, Dom Vidal, de St-Benoît-du-Lac, Dom Bénédict Georges Vanier (fils de l'ancien gouverneur général Georges Vanier) et Mgr Roger Morin, ont concélébré la messe des requiem.

L'inhumation aura lieu aujourd'hui dans le lot familial du cimetière de Saint-Anicet, près de Valleyfield, le village natal de l'ancien gouverneur général, au cours d'une cérémonie privée.



téléphoto UPC

Mme Gabrielle Léger, qui n'a pu retenir ses larmes, est réconfortée par sa fille Hélène.

COMITÉ MIXTE SUR LA CONSTITUTION

Policiers et procureurs de la Couronne à la défense des preuves obtenues illégalement

■ OTTAWA — L'Association canadienne des chefs de police et celle des procureurs de la Couronne ont ouvert hier un débat douloureux au comité mixte sur la constitution, en s'opposant à toute clause constitutionnelle qui aurait pour effet d'interdire l'utilisation devant les tribunaux de preuves obtenues illégalement.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

Utilisant un exemple à sensation des Etats-Unis, le porte-parole des policiers, le chef Jack Ackroyd de la Sûreté de Toronto, a raconté le meurtre d'un couple abattu dans une automobile il y a quelques années. Il a rappelé que l'enquête à ce sujet a mené les policiers à la résidence d'un suspect, où l'on a retrouvé l'arme du crime à la suite d'une fouille effectuée sans mandat, mais avec la permission de la mère de l'individu. Trouvé coupable lors de son procès, l'inculpé fut acquitté en Cour d'appel, parce que la preuve obtenue par les policiers l'avait été de façon illégale.

«Lorsque les meurtriers sont remis en liberté parce que les policiers ont fait des erreurs mineures dans la procédure, est-ce que la société en bénéficie réellement?», a-t-il demandé.

Cet exemple, avec lequel personne ne pourrait être en désaccord, n'a pu faire oublier aux membres du comité mixte les objections sérieuses soulevées sur cette question de l'admissibilité de la preuve par d'autres organismes préoccupés par les droits des individus. Dans sa rédaction actuelle, la charte des droits à l'article 26 stipule que les dispositions du document «ne portent pas atteinte aux lois sur l'admissibilité de la preuve en justice, ni aux pouvoirs du Parlement et des législatures de légiférer en cette matière». Le président de la Commission canadienne des droits de la personne, M. Gordon Fairweather, et l'Association canadienne des libertés civiles ont vivement dénoncé cet article, faisant valoir les nombreux cas d'abus en ce domaine de la part des policiers.

L'Association des procureurs de la Couronne, représentée par Me Roderick McLoed, a fait valoir que l'article 26 n'a pas pour effet d'enchâsser le droit à l'utilisation de preuves obtenues illégalement, et ne fait que laisser le tout à la discrétion des législatures. Les avocats des droits de la personne soutiennent pour leur part qu'il faudrait laisser l'admissibilité de la preuve à la discrétion des tribunaux, ce à quoi s'opposent les policiers et les procureurs de la Couronne, en expliquant qu'une telle disposition créerait trop d'incertitude dans le travail des forces de l'ordre et la préparation de la preuve.

Sur un autre sujet, les chefs de police et les procureurs de la Couronne demandent le retrait de l'expression «liberté de conscience» dans les droits fondamentaux; ils soutiennent que certaines sectes religieuses pourraient utiliser cet article pour défendre l'utilisation de stupéfiants.

L'Association des chefs de police a par ailleurs fait savoir que même si elle propose des amendements à la charte des droits, elle s'oppose à l'enchâssement d'une telle charte. Ce serait, a déclaré son porte-parole, transférer aux tribunaux une partie des pouvoirs du Parlement.

Le Yukon

Deuxième intervenant hier devant le comité, le chef du gouvernement du Yukon, M. C.W. Pearson a réclamé que la charte reconnaisse clairement les droits des Amérindiens au Canada, et que le projet de résolution contienne une clause permettant l'entrée de nouvelles provinces au sein de la Confédération. Il a aussi demandé que tout amendement concernant la propriété des ressources prévoit les mêmes droits de propriété pour les futures provinces. Enfin il a fait valoir que le gouvernement du Yukon devrait être un participant à toutes les conférences des premiers ministres.

Ottawa pourrait refuser d'entendre les Indiens qui ont traversé le pays

■ OTTAWA (PC) — Le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la constitution pourrait refuser d'entendre les représentants des quelque 400 Indiens qui sont partis en train de Vancouver, lundi dernier, et qui devaient arriver dans la capitale fédérale hier.

Les Indiens venant de la Colombie-Britannique se joindront à environ 400 chefs indiens du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et des Maritimes au cours d'une conférence nationale dont l'objectif principal est de faire valoir auprès des hommes politiques leurs opinions sur le rapatriement de la constitution.

Selon les organisateurs du rassemblement, les Indiens entendent se diviser en petits groupes et tenter, au cours des six prochains jours, de sensibiliser individuellement les 282 députés de la Chambre des communes.

Si les autorités fédérales ne permettent pas une prolongation du mandat du comité au-delà du 9 décembre, il se pourrait fort bien que les représentants indiens ne puissent pas faire entendre leurs doléances auprès des élus du peuple, puisqu'on ne prévoit pas de présentation orale après lundi.

Pour sa part, le président de la Fraternité nationale des indiens, M. Del Riley, qui représente 300,000 Indiens inscrits, a indiqué qu'il ne voudrait pas être obligé de dire à ses compatriotes que «le Parlement du Canada a refusé d'entendre nos revendications».

Le registre des témoins à comparaître devant le comité, la semaine prochaine, comprend trois groupes représentant les Indiens (la Fraternité nationale des Indiens, le Conseil des autochtones du Canada et les Inuit Tapirisat du Canada), trois premiers ministres provinciaux (MM. Richard Hatfield, du Nouveau-Brundwick, Allan Blakeney, de la Saskatchewan, et John Buchanan, de la Nouvelle-Ecosse) et le ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien.

Le PQ est maintenant bien mieux connu au sein de l'Internationale socialiste

■ «Nous nous sommes rapprochés, sur le plan international, de la famille social-démocrate. Nous avons constaté que nous avons beaucoup d'affinités avec elle, mais qu'elle nous connaît peu. Si nous voulons élargir notre rayonnement dans le mon-

PIERRE SAINT-GERMAIN

de, nous devons développer une stratégie de relations internationales, avoir une présence plus assidue à l'étranger. Nous allons présenter un rapport au prochain conseil national du Parti québécois (PQ), à Montréal, les 6 et 7 décembre. Il se peut que certaines décisions soient prises à brève échéance.»

Voilà comment M. Michel Leduc, membre du conseil exécutif national du PQ et coordonnateur du Comité des relations internationales (CRI) de cette formation, a résumé dans une interview à LA PRESSE sa participation au congrès de l'Internationale socialiste (IS) qui vient de se dérouler à Madrid. Il était accompagné à cette rencontre de Mme Louise Beaudoin, chef de cabinet du ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin.

Non identifiés comme péquistes

C'était la première fois que des représentants du PQ assistaient à un tel congrès. C'est le Parti socialiste belge qui, à la veille de l'ouverture des travaux, a présenté au bureau de l'IS la demande de participation du CRI comme observateur. Le bureau a accepté, mais Mme Beaudoin et M. Leduc n'étaient pas identifiés comme membres du PQ et comme Québécois. Le NPD-Canada, qui est jusqu'ici le seul parti canadien appartenant à l'IS, n'a pas fait opposition — contrairement à son attitude lors du congrès de l'IS à Vancouver en 1978 — à la présence de représentants péquistes. MM. Ed Broadbent et Davis Lewis, entre autres, représentaient le NPD-Canada à Madrid.

Plus de 400 délégués venus de tous les coins du monde et représentant quelque 70 partis ou organisations politiques, la plupart réformistes mais certains révolutionnaires, comme le Front sandiniste de libération nationale, du Nicaragua, ont pris part au congrès de l'IS, qui s'est tenu sous la présidence de M. Willy Brandt, ex-chancelier de la République fédérale d'Allemagne. Les discussions portaient, entre autres, sur le désarmement, la mise en place d'un nouvel ordre économique, les droits de l'homme et le droit des peuples à l'autodétermination, la participation accrue des travailleurs à l'organisation du travail, le contrôle des activités des multinationales.

«Approche pratique»

«Ce que nous avons trouvé fort intéressant, souligne M. Leduc, c'est l'approche pratique, non idéologique, des problèmes qui figuraient à l'ordre du jour. Les valeurs de base des porte-parole des Partis sociaux-démocrates étaient le plus souvent semblables aux nôtres. Nous avons constaté que nous avons beaucoup d'affinités avec ces partis, dont bon nombre ont manifesté l'intention d'établir aussitôt que possible des relations suivies avec le PQ.»

M. Leduc précise qu'il a rencontré, en compagnie de Mme Beaudoin, plusieurs leaders de la social-démocratie, dont MM. Olof Palme, ex-premier ministre de Suède, Bernt Carlsson, secrétaire général de l'IS, ex-directeur des affaires internationales du Parti social-démocrate suédois, François Mitterrand et Michel Rocard, de France, ainsi que des représentants du Front de libération nationale d'Algérie, du Parti socialiste d'Irlande du Sud, du Parti révolutionnaire institutionnel du Mexique (PRI), du Parti travailliste britannique (Labour), etc.

Le Labour britannique et le «rapatriement»

«Plusieurs de nos interlocuteurs, fait observer M. Leduc, étaient peu au courant de la situation au Québec et de ce qu'est le PQ. Ils s'étonnaient, par exemple, d'apprendre que nous comptons quelque 200,000 membres. Nous leur avons parlé de la souveraineté-association, du référendum et de notre position depuis cette consultation, de notre programme en général et, bien sûr, du projet de rapatriement de la Constitution par les libéraux de M. Trudeau. Sur ce dernier point, les représentants du Parti travailliste britannique que nous avons rencontrés étaient bien renseignés. Ils nous ont assurés qu'ils s'opposeraient fermement à ce que le Parlement britannique adopte pour le Parlement canadien une Charte des droits de l'homme qui modifierait substantiellement la Constitution du Canada. Nous avons également eu un entretien avec le président du Sénégal, M. Léopold Senghor, au cours duquel nous avons abordé le projet de création d'une communauté francophone et exposé la position du PQ en ce qui concerne la place du Québec dans cette éventuelle organisation.»

Par ailleurs, alors que se terminait le congrès de l'IS, deux délégués du Comité des relations internationales du PQ, MM. Pierre de Bellefeuille et Michel Beaubien, se rendaient à Washington pour assister à une rencontre convoquée par le Parti révolutionnaire institutionnel du Mexique et portant sur la situation en Uruguay, où une dictature militaire d'extrême droite s'est installée en 1973.

«Le CRI, avait dit M. Leduc dans une interview précédente, a fait beaucoup de travail depuis un an. Il existe du côté de l'Amérique latine des ouvertures intéressantes et il faut les exploiter. Outre ceux du PRI mexicain, le PQ a été invité à rencontrer des représentants du Parti révolutionnaire de Panama et d'autres formations politiques de cet hémisphère. On a maintenant brisé le mur de l'indifférence au sein du PQ au sujet des relations internationales et il faut accentuer la poussée que nous avons réalisée dans ce domaine.»

Les «répartitions» contestées en Cour d'appel

■ Un manufacturier de saint-Damase, dans le comté de Saint-Hyacinthe, qui avait eu gain de cause, en 1971, contre les syndics de la fabrique de cette paroisse, qui lui réclamaient quelque $3,000 en «répartition», pour le paiement du coût d'érection de l'église locale, s'est «défendu», pendant une bonne partie de la journée, hier, contre un appel (longtemps retardé) inscrit à l'époque.

LÉOPOLD LIZOTTE

Devant les juges Lajoie, Dubé et Nolan, ce sont toutefois ses procureurs, Mes Gilles et Lorraine Duguay, qui ont plutôt pris... l'offensive, pour réclamer du plus haut tribunal québécois qu'il déclare inconstitutionnelle et annule tout simplement cette loi des fabriques que la plupart des magistrats ont constamment soutenus de leurs décisions, au cours des dernières années.

Me Duguay, le procureur de M. Roger Juneau, qui dit n'avoir jamais demeuré à Saint-Damase, et ne pas professer la religion catholique, a soutenu que cette loi qui retrouve ses origines sous le régime français, et que le Conseil spécial promulgua plus tard, en 1839...» pour le repos et le bonheur des sujets catholiques de Sa Majesté en cette province», est à la fois invalide, discriminatoire, abusive, contraignante, et à l'encontre de la liberté de culte et de conscience. Et que, en définitive, elle crée en faveur de l'Eglise catholique romaine des privilèges exhorbitants qui en font littéralement une religion d'Etat.

Mais alors qu'en ces temps reculés, c'est le volontariat qui primait, à l'occasion de la construction des églises, aujourd'hui, dit-il, c'est la contrainte qui a été établie en règle. On ne procède plus par référendum, pour décider de l'érection d'un temple. On le construit puis on taxe les citoyens, à même un rôle d'évaluation civil, en n'atteignant par ailleurs que les propriétaires. L'Eglise catholique, de cette façon, jouit d'un statut privilégié, que nulle autre Eglise au Canada ne possède.

Cela pouvait paraître normal, dit encore Me Duguay, au moment où cette église pouvait jouer le rôle de catalyseur d'une nation qui s'inquiétait d'une conquête. Mais aujourd'hui...?

On n'a donc pas le droit, selon le procureur de M. Juneau, d'imposer un tel fardeau à un groupe social en particulier, pas plus que le droit de forcer littéralement la pratique d'un culte, alors que la liberté de religion est notamment garantie par la Constitution elle-même.

L'avocat de Saint-Damase, tout comme le représentant du procureur général du Québec, ont pour leur part soutenu que la loi des fabriques n'avait aucunement pour but de brimer la liberté religieuse. Car il y a une formule pour éviter la répartition. C'est pour l'intéressé, de faire la preuve qu'il est membre d'une autre religion ou qu'il ne pratique plus.

Niding devra ouvrir sa maison de Bromont à un évaluateur expert et à des agents de la SQ

■ Que la chose lui tente ou pas, l'ancien président du comité exécutif de Montréal, M. Gérard Niding, devra tenir ce que l'on pourrait appeler un «open house» mitigé, au début de décembre.

C'est l'effet d'une ordonnance émise hier par le juge Claire Barrette-Joncas, de la Cour supérieure, à la requête de Me Philippe Ferland, le procureur de la Couronne qui, en février prochain, occupera pour le ministère public à l'enquête préliminaire de Niding, et celui qui lui aurait offert une «fort convenable» maison de type canadien, à Bromont, soit l'ingénieur Régis Trudeau, qui obtint, aux temps pré-olympiques, des contrats fort intéressants de Montréal et de la RIO.

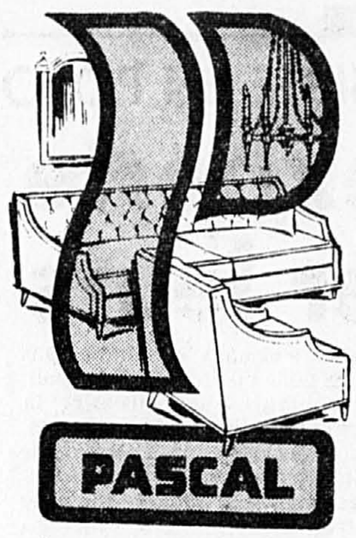
LÉOPOLD LIZOTTE

Me Ferland, pour étayer sa preuve contre les deux prévenus, également accusés de corruption et d'abus de confiance, a donc demandé à la cour que l'on permette à un évaluateur-expert, M. André Béique, de visiter cette somptueuse demeure dans toutes ses pièces et de l'examiner sous tous ses angles, afin d'en déterminer le prix le plus exact possible, puisqu'il semble y avoir forte différence entre la valeur comptable de la maison, et ce qu'elle pourrait, par ailleurs avoir comme valeur commerciale.

Il y a bien eu, d'autre part, rumeur de cession de cette maison par Niding à Trudeau, mais à la suite d'une vérification au bureau d'enregistrement, il a été établi que c'était bien Niding qui en était encore le propriétaire.

M. Béique pourra par ailleurs se faire accompagner, pour sa visite, du caporal Régent Crête, de la Sûreté du Québec, ainsi que de tout autre policier que celui-ci voudra assigner à cette tâche.

L'ordonnance, qui a été émise avec l'assentiment du procureur de Me Niding, Me Jacques Bellemarre, spécifie au surplus que le caporal Crête, au cas où l'intimé interdirait l'accès à sa propriété, aura la permission d'ouvrir par les moyens nécessaires, devant deux témoins, toute porte fermée à clef ou verrouillée à condition toutefois de dresser un procès-verbal, sur place, d'une telle initiative.



Des économies qui chantent...

SANYO

Chaîne stéréophonique AM/FM - prix d'aubaine

ACHETEZ LE TOUT ET ÉCONOMISEZ 60.97
Prix de vente 588.88 l'ensemble

Récepteur stéréo AM/FM — No 2033
33 watts minimum RMS par canal. Indiacteurs de puissance du signal et d'accord optimal FM. Préamplificateur. Boutons de contrôle distincts pour les sons graves et aigus. Peut s'acheter séparément.
Prix Pascal 339.95

Table tournante à courroie d'entraînement — No TP1005
Contrôle de vitesse électronique. Contrepoids calibré pour équilibrer le poids de la pointe. Antiglisssement réglable. Complète avec cartouche et pointe. Peut s'acheter séparément.
Prix Pascal 139.95

Enceinte à deux voies — No AD4040
8" pour les sons graves et 2½" pour les sons aigus. Peut admettre jusqu'à 40 watts RMS. Peut s'acheter séparément.
Prix Pascal 169.95 la paire



Chaîne stéréophonique AM/FM de qualité

ACHETEZ LE TOUT ET ÉCONOMISEZ 79.97
Prix de vente 759.88 l'ensemble

Récepteur stéréo AM/FM — No 2050
50 watts minimum RMS par canal. Circuits de syntonisation SQL à pilotage par quartz. Préamplificateur de grande performance. Filtres et contrôles de tonalité versatiles. Peut s'acheter séparément.
Prix Pascal 449.95

Table tournante PLL à servomoteur No TP1010
Contrôle de vitesse électronique. Voyant stroboscopique à même pour régler le diapason. Réglages antiglissement et poids de la pointe. Complète avec cartouche et pointe. Peut s'acheter séparément.
Prix Pascal 169.95

Enceinte Bass-Reflex à 2 voies No AD4060
10" pour les sons graves et 2½" pour les sons aigus. Peut admettre jusqu'à 60 watts RMS. Courbe de fréquence 25-20,000Hz. Peut s'acheter séparément.
Prix Pascal 219.95 la paire



Chaîne stéréophonique AM/FM - grande valeur

ACHETEZ LE TOUT ET ÉCONOMISEZ 89.92
Prix de vente 929.88 l'ensemble

Amplificateur stéréo intégré — No DCA611
60 watts minimum RMS par canal. 20-20,000Hz. Contrôle de tonalité à bande moyenne. Doubles indicateurs de puissance de sortie. Contrôle d'enregistrement double avec copieur. Filtres haute et basse fréquence. Dispositif de correction de relief sonore. Peut s'acheter sàparément.
Prix Pascal 339.95

Syntonisateur stéréophonique AM/FM No FMT611
Décodeur FM multiplex à asservissement de phase. Contrôle de niveau de sortie réglable. Filtre multiplex. Circuit de sourdine FM. Commutateur stéréo/mono automatique. Peut s'acheter séparément.
Prix Pascal 229.90

Table tournante à servomoteur PLL No TP1010
Contrôle de vitesse électronique. Voyant stroboscopique à même pour régler le diapason. Réglages antiglissement et poids de la pointe. Complète avec cartouche et pointe. Peut s'acheter séparément.
Prix Pascal 169.95

Enceinte Bass-Reflex à 3 voies No AD4075
10" pour les basses fréquences, 5" pour les fréquences moyennes et 2½" pour les hautes fréquences. Peut admettre jusqu'à 75 watts RMS. Peut s'acheter séparément.
Prix Pascal 279.95 la paire



Magnéto-cassette stéréophonique Dolby* de luxe



Prix de vente 239.88 Économisez 20.07

Capacité d'enregistrement sur bande magnétoscopique métallique. Système de sélection de musique automatique. Indicateurs de niveau d'enregistrement LED à 2 couleurs. Système de réduction de bruit Dolby avec filtre Multiplex. Sélecteurs distincts polarisation/correction. Mécanisme d'arrêt instantané automatique. Prix Pascal 259.95

Magnéto-cassette stéréophonique Dolby*

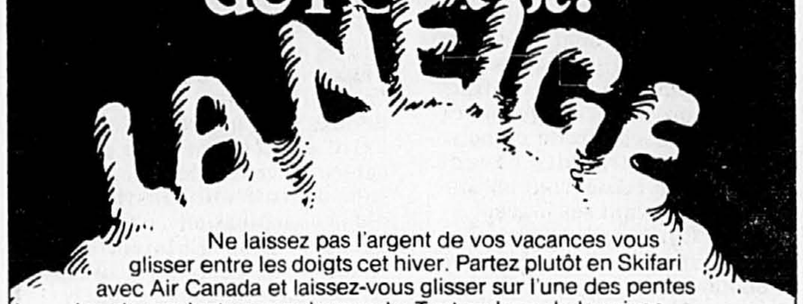


Prix de vente 192.26 Économisez 12.38

Système de réduction de bruit Dolby. Sélecteur de bandes CrO2 ou ordinaires. Indicateurs de niveau LED à 5 points. Arrêt instantané automatique. Panneau d'accès à amortissement hydraulique. Prix Pascal 192.26.

ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES
3600 Côte Vertu, St. Laurent — Centre d'achats Le Bazar • 6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

À vous la richesse naturelle la plus abondante de l'Ouest:



Ne laissez pas l'argent de vos vacances vous glisser entre les doigts cet hiver. Partez plutôt en Skifari avec Air Canada et laissez-vous glisser sur l'une des pentes les plus majestueuses du monde. Tout au long de la saison, incomparable par sa durée, une neige poudreuse profonde rend les conditions de ski exceptionnelles et on trouve des pistes pour skieurs de tous les niveaux.

Skifari, c'est la formule qui vous permet de découvrir l'univers grandiose des Rocheuses à un prix avantageux.

À compter de seulement **$275*** par personne, 2 personnes par chambre, votre séjour comprend: l'hébergement pour **7** jours à Banff; des billets de remonte-pentes pour **6** jours valables pour les stations Sunshine, Mont Norquay et Lac Louise; la navette entre l'hôtel et les stations de ski pendant **6** jours; le transport de l'aéroport de Calgary et retour ainsi que la présence d'une hôtesse Skifari.

Il existe d'autres forfaits Skifari à Banff, Lac Louise, Jasper et en Colombie-Britannique. Air Canada offre un grand choix de tarifs aériens spéciaux (tarifs Noliprix, GIT, et soldes de places) qui peuvent complémenter ces forfaits.

Pour de plus amples renseignements, consultez votre agent de voyage ou appelez Air Canada au 931-4411. Pour connaître les conditions de ski dans l'Ouest canadien, composez sans frais le 1-(800)-363-3626, du début décembre à la fin mars. Travel Alberta

*Valable entre le 8 novembre et le 19 décembre 1980, entre le 3 janvier et le 6 février 1981 et entre le 11 avril et le 15 mai 1981. À compter de $338 entre le 7 février et le 10 avril 1981 et à compter de $372 entre le 20 décembre 1980 et le 2 janvier 1981.

SKIFARI AIR CANADA
Détenteur d'un permis du Québec



téléphoto UPI

Des curieux prennent connaissance des demandes des étudiants affichées sur les murs de l'université de Varsovie, où une grève d'occupation a débuté hier.

LA TENSION PERSISTE EN POLOGNE

Walesa exhorte les travailleurs à modérer leurs revendications

d'après Reuter, UPI, PA, AFP

■ Après avoir entendu Lech Walesa, chef des syndicats polonais libres, les inviter à faire preuve de modération dans leurs revendications et les mettre en garde contre le danger de provoquer une intervention soviétique, les métallos des aciéries de Varsovie «Huta Warszawa» ont décidé de reprendre le travail ce matin.

Jusqu'à la dernière minute, les métallos qui avaient exigé la venue dans leur usine d'une commission gouvernementale pour engager des pourparlers sur «le respect de la légalité en Pologne», avaient menacé de poursuivre leur mouvement de protestation. Prenant le contrepied de l'opinion exprimée par la majorité des orateurs lors de la réunion d'hier soir, M. Walesa avait lancé un appel au calme. «Une grande partie de la population commence à avoir peur. Laissons les gens respirer. Soyons fermes sur les principes mais sachons aussi faire preuve de souplesse», a-t-il notamment déclaré.

Soulignant qu'ils risquaient de tout compromettre en émettant des revendications exagérées, M. Lech Walesa a conclu en ces termes: «Rentrez chez vous. Ne vous laissez pas entraîner par des provocations. Nous avons obtenu beaucoup et nous aurions beaucoup plus à perdre. Notre tâche essentielle maintenant est de nous organiser et de consolider notre syndicat, car nous allons rencontrer une grande résistance et nous ne sommes pas prêts pour l'affronter. La réponse pourrait aussi prendre la forme de tanks et de roquettes. Nous ne serions pas capables de nous défendre, alors que ces messieurs sont capables de nous détruire».

Cette allusion à une éventuelle intervention soviétique n'a pas semblé impressionner les délégués syndicaux, quoique M. Walesa ait affirmé que le syndicat «Solidarité» n'était pas assez fort pour s'engager dans une telle confrontation et que l'armée pourrait être invitée à intervenir et à faire marcher les entreprises.

Une délégation conduite par Lech Walesa s'est ensuite rendue, hier soir, chez le vice-premier ministre Jagielski pour l'inviter à venir aux aciéries et tenter de baisser la tension parmi les métallos. Ceux-ci protestent maintenant contre le fait que l'annonce officielle de l'ouverture de pourparlers, la semaine prochaine, entre «Mazowsze» et le gouvernement ne mentionne pas leurs revendications concernant «le respect de la légalité en Pologne».

On sait que les pourparlers entre «Mazowsze» et les autorités polonaises reprendront au début de décembre (entre le 1er et le 4) et qu'ils porteront sur l'ensemble des revendications du syndicat concernant le fonctionnement de la Justice et de la Police en Pologne.

Entretemps, le syndicat indépendant des étudiants polonais «NZS», non encore légalisé, a déclenché hier matin une grève d'occupation de l'université de Varsovie qui doit prendre fin aujourd'hui à 14 heures. Les étudiants, a indiqué un porte-parole de «NZS» exigent la reconnaissance légale de leur «syndicat» que le tribunal administratif a refusé d'enregistrer parce qu'il ne s'agit pas d'une union de «travailleurs» au sens des conventions internationales.

Par ailleurs, tandis que les récents soubresauts de la crise polonaise coïncident avec un nouveau durcissement des commentaires publiés dans diverses capitales est-européennes, le journal officiel de l'armée polonaise a brutalement mis en garde les syndicats sur les dangers de pousser trop loin leur action. L'avertissement de l'armée polonaise a été publié sous la forme d'un communiqué qui souligne que «les forces antisocialistes — quelle que soit leur appellation — sont fondamentalement contre le socialisme, contestant non seulement la loi et la Justice, mais l'ordre socialiste en Pologne, ce qui nous concerne tous».

Ainsi s'est terminée, hier, cette journée de détente précaire qu'a vécue la Pologne après la libération de MM. Jan Narozniak et Piotr Sapelo et l'annulation du mot d'ordre de grève qui avait été lancé par «Mazowsze» à toutes les entreprises de Varsovie. Les deux hommes ont été remis en liberté sous caution ce qui signifie que leur dossier n'est pas clos et qu'ils sont susceptibles de comparaître une nouvelle fois en justice.

Mise en garde de Percy à Moscou

■ MOSCOU (AFP, PA, Reuter) — Le sénateur Charles Percy, émissaire officieux du président élu Ronald Reagan, a profité hier de sa rencontre avec le ministre soviétique de la Défense pour faire une mise en garde à Moscou contre une intervention militaire en Pologne.

La Pologne a été l'un des principaux sujets traités par M. Percy lors de cette rencontre de plus de trois heures avec le maréchal Dimitri Oustinov. À l'issue de l'entretien, le sénateur a dit: «J'ai souligné les effets catastrophiques qu'aurait une intervention militaire en Pologne. Cela détruirait les fondements de tout effort de coopération» entre les USA et l'URSS... Si par malheur un recours à la force se produisait en Pologne, aucun accord important ne serait possible de notre vivant,» a-t-il dit. M. Percy n'a pas voulu révéler le point de vue soviétique sur cette question mais il s'est félicité de la modération dont ont fait preuve les responsables soviétiques et polonais dans la situation actuelle.

La réduction des armements stratégiques nucléaires a été l'un des autres sujets longuement débattus au Kremlin, a indiqué M. Percy qui semble avoir tenu des propos fermes face au maréchal Oustinov. Les autorités soviétiques devraient rechercher la conclusion d'un nouvel accord Salt avec la prochaine administration américaine, a-t-il indiqué. Car si un accord «plus efficace» que Salt-2 ne pouvait être trouvé, les États-Unis sont prêts à un déploiement d'armes stratégiques aussi important qu'il le faudra.

M. Percy a indiqué que M. Reagan n'est pas favorable à une nouvelle course aux armements, mais qu'il veut préserver l'équilibre militaire «à tout prix». Là encore, le sénateur républicain n'a pas voulu dévoiler les réactions soviétiques à ses propos.

M. Percy a aussi averti les autorités soviétiques que la sécurité des approvisionnements de l'Ouest en pétrole du Moyen-Orient est «vitale pour nous et nos alliés». Les États-Unis réagiraient vigoureusement à toute tentative pour compromettre la livraison du pétrole de cette région, a-t-il expliqué.

Salvador: leaders de la gauche enlevés et exécutés

d'après AFP, UPI et AP

■ Au moins quatre des principaux dirigeants de l'opposition d'extrême gauche salvadorienne, bien connus comme militants antigouvernementaux, ont été exécutés peu après avoir été enlevés hier à San Salvador.

Selon AFP, ce sont sept à dix des leaders du Front démocratique révolutionnaire du Salvador qui avaient été enlevés par au moins quinze civils masqués et armés de mitraillettes qui ont fait irruption dans le local abritant le Secours juridique de l'archevêché de San Salvador.

Selon UPI, environ 200 hommes armés, dont bon nombre portant l'uniforme de l'armée, se sont emparés de huit des plus imminents chefs de la puissante coalition de gauche, une affiliation qui regroupe 18 organisations. Le raid, est-il spécifié, a permis d'arrêter en tout 25 personnes qui participaient à une réunion avec une centaine de partisans dans une école catholique dirigée par les jésuites.

Les dépêches en provenance de San Salvador précisent que les victimes de l'enlèvement sont: Enrique Alvarez Cordoba, président du Front démocratique révolutionnaire; Juan Chacon, secrétaire général du Bloc populaire révolutionnaire; Manuel Franco, de l'Union démocratique nationale; Humberto Mendoza, du Mouvement révolutionnaire populaire; Enrique Barrera, du Parti socialiste chrétien. UPI mentionne aussi Leoncio Pichinte, des Ligues populaires du 28 février, mais AFP rapportait plus tard que le nom de ce dernier ne semble pas figurer parmi les disparus.

Néanmoins, un coup de téléphone d'un inconnu s'identifiant à l'organisation clandestine d'extrême droite «Maximiliano Hernandez Martines» affirmait peu après que ce mouvement était responsable de l'enlèvement des dirigeants de l'extrême gauche et que ceux-ci avaient été exécutés. Peu après, quatre cadavres criblés de balles et portant des traces de strangulation étaient découverts dans un fossé à 15 kilomètres à l'est de la capitale. Parmi eux ont été identifiés Juan Chacon, Enrique Escoba et Doroteo Hernandez, ce dernier étant sur les lieux de l'enlèvement pour y dénoncer les agissements de la junte civile et militaire du Salvador. Tard hier soir, on ignorait encore le sort des autres dirigeants de la gauche.

La junte salvadorienne, par l'entremise de son ministre de la Défense Jose Guillermo Garcia, a nié toute responsabilité dans cette affaire, ajoutant qu'elle conduisait une enquête et des fouilles.

Le sommet arabe donne son soutien à l'Irak

d'après AFP, Reuter, PA

■ Le 11e sommet des pays arabes qui s'est achevé hier à Amman a permis aux «modérés» de renforcer leur cohésion sous le leadership irako-jordano-saoudien, mais a refusé de couper les ponts avec la minorité «progressiste» qui a refusé d'y participer, estiment les observateurs.

En fait, le grand gagnant de ce sommet paraît bien être le président irakien Saddam Hussein qui a obtenu le soutien de la majorité du monde arabe dans son conflit contre l'Iran. Le communiqué final, tout en invitant l'Irak et l'Iran à un «cessez-le-feu immédiat» et à résoudre leur conflit par les voies pacifiques, soutient «les droits légitimes de l'Irak sur ses terres et ses eaux conformément aux accords internationaux conclus entre les deux pays».

Même si les 15 chefs d'État n'ont pas cherché à «punir» les cinq pays absents (Syrie Libye, Algérie, Yémen du Sud et Liban, de même que l'OLP), le roi Hussein, dans son discours de clôture, n'en a pas moins fustigé la Syrie, l'instigateur du boycottage par les pays du Front du refus.

Sans le nommer, le monarque jordanien a accusé son voisin le président Hafez El Assad de Syrie d'avoir «poignardé dans le dos» un pays arabe en prenant position pour l'Iran dans la guerre du Golfe, au moment où l'Irak se bat précisément pour la défense des droits de la nation arabe.

HUSSEIN DÉNONCE LA SYRIE

Alors que l'on signale des concentrations de troupes à la frontière syro-jordanienne, Hussein a invité les dirigeants arabes à aplanir leurs différends. Il a excusé l'OLP et le Liban de n'avoir pas participé au sommet, en indiquant qu'ils avaient cédé aux pressions syriennes.

Dans une conférence de presse tenue hier soir, Hussein a déclaré que si la Jordanie se trouvait forcée de combattre la Syrie, elle ne ménagerait aucun effort pour défendre la moindre parcelle de son territoire. Il a cependant exprimé le souhait qu'une telle expérience n'ait pas lieu. «Nous espérons que les concentrations de troupes syriennes à la frontière jordanienne sont justifiées par des manoeuvres militaires, à la suite du renouvellement de l'accord de désengagement des forces de l'ONU sur le Golan», a-t-il ajouté.

Avant les discours de clôture, les chefs de délégations ont signé une charte d'action nationale commune définissant une nouvelle stratégie arabe de lutte contre Israël ainsi que des projets de mise en valeur des économies arabes. La stratégie politique prévoit le rejet de la résolution 242 de l'ONU, le refus de la politique américaine au Proche-Orient, le renforcement des liens avec l'Europe, la poursuite de l'aide à l'OLP et aux pays dits «du champ de bataille».

Sur le plan économique, le sommet a débloqué une somme de $5 milliards pour la «décennie du développement» destinée à atténuer les disparités entre les États arabes riches et les pauvres.

Enfin, l'émir du Koweit a annoncé que le prochain sommet se tiendra dans un an au Maroc.

À Téhéran, en l'absence de toute réaction officielle du gouvernement, 70 députés iraniens ont qualifié le sommet arabe d'Amman de «trahison contre la révolution islamique».

DÉPÊCHES

ASSASSINAT du chef de la police municipale de Saint-Sébastien, M. Miguel Garcianera Baraibar, qui a été abattu d'une rafale de mitraillette par un commando qui a réussi à prendre la fuite. Le colonel de réserve assassiné, hier matin, est le sixième chef de police municipale victime de terroristes au Pays Basque en deux ans ce qui porte à 127 morts le nombre des victimes du terrorisme soit autant que pour toute l'année 1979. Parmi ces 127 victimes figurent 41 policiers, 13 militaires et sept terroristes.

LES TROIS émissaires algériens ont achevé hier leurs entretiens à Washington concernant la question des otages détenus en Iran. Ils avaient apporté aux autorités américaines la demande d'éclaircissements de Téhéran concernant les modalités d'application des quatre conditions à la libération des otages. Cependant, à Téhéran les militants qui gardaient les otages depuis le 4 novembre 1979 ont affirmé les avoir remis au gouvernement iranien, mais des sources gouvernementales ont dit que le transfert n'avait pas eu lieu.

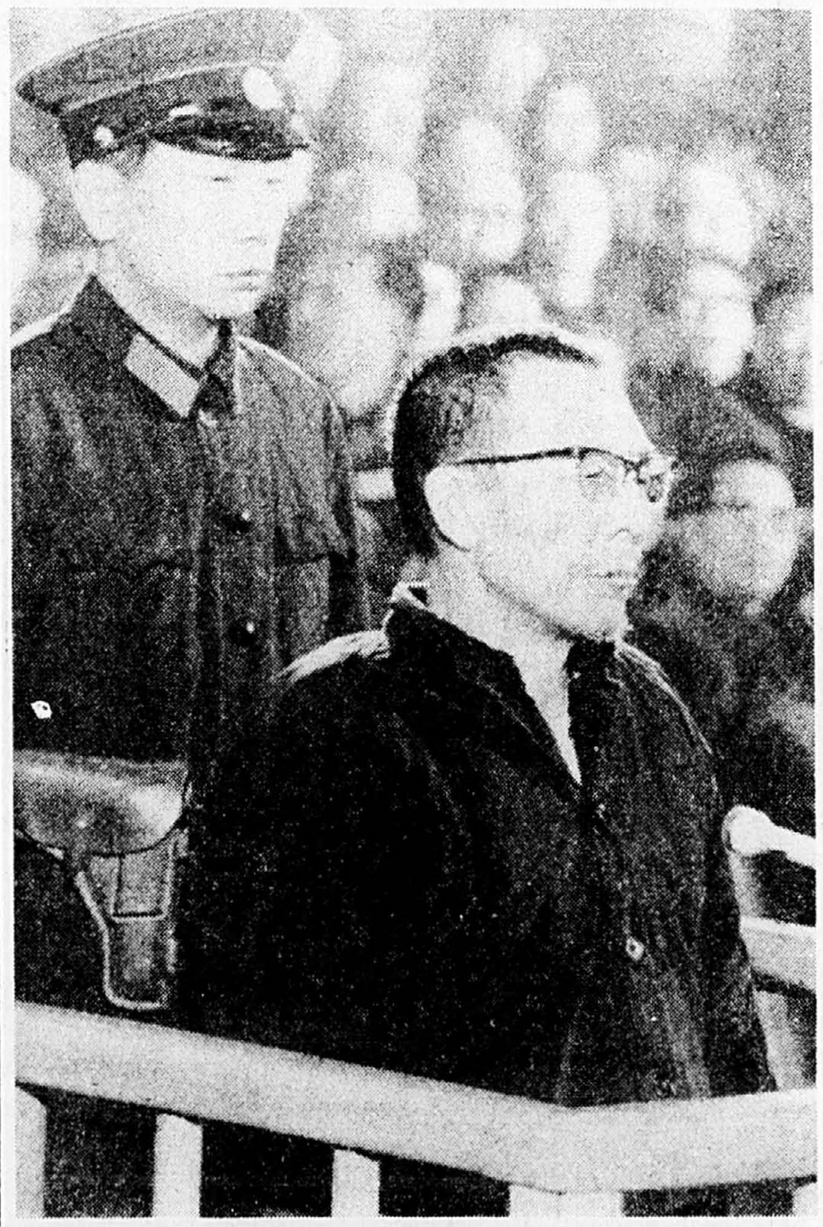
L'ARGENTINE a obtenu de ne pas être mentionnée séparément dans la résolution adoptée par l'assemblée de l'OEA sur les droits de l'homme. L'assemblée s'est terminée par un compromis, intervenu après plusieurs heures de débat. La résolution nomme six pays dans un article évoquant le rapport de la commission des droits de l'homme et leur demande d'améliorer la situation à ce sujet. Les pays mentionnés sont l'Argentine, le Chili, le Salvador, Haïti, le Paraguay et l'Uruguay.

L'ÉGLISE catholique a lancé hier un appel à la réconciliation populaire, au retour des exilés et à la paix entre le Chili et l'Argentine. Cet appel a été lancé par les 30 évêques chiliens à l'issue d'une assemblée plénière réunie dans le cadre du 11e congrès eucharistique national. Les évêques souhaitent que «soient revisées les sentences et décisions du temps de crise et que soient totalement éliminés les pratiques attentant à la dignité humaine».

CONDAMNATIONS à mort de trois gangsters hier par la cour criminelle spéciale antiterroriste à Dublin à la suite du meurtre d'un policier après un hold-up de banque dans le village irlandais de Ballaghadareen. Les exécutions par pendaison de Patrick McCann, Peter Pringle et Colm O'Shea ont été fixées au 19 décembre. Ils disposent toutefois d'un droit d'appel. Par ailleurs, en Irlande du Nord, les sept grévistes de la faim de Long Kesh, près de Belfast, voient leur santé se détériorer après 32 jours de jeûne.

UNE GRÈVE générale de 24 heures a été déclenchée hier dans l'État Indien de Bengale occidental pour protester contre «l'attitude discriminatoire» au gouvernement fédéral du premier ministre, Mme Indira Gandhi. La grève a été largement suivie, touchant en particulier l'administration, les commerces et les transports publics et paralyse pratiquement la capitale de l'État, Calcutta. L'alliance des partis de gauche au pouvoir, qui a appelé à la grève, reproche au gouvernement notamment de «retenir» des stocks de nourriture, et un report «arbitraire» de certaines élections.

LA CHAMBRE des communes britannique a finalement approuvé hier soir, par 319 voix contre 259, le programme législatif du gouvernement Thatcher, après six jours de débats parfois houleux au cours desquels même des députés conservateurs ont critiqué le premier ministre et le gouvernement tory. Le programme prévoit notamment une réduction des dépenses publiques et une hausse des impôts pour combattre l'inflation.



téléphoto PA

Le dernier de la bande des Quatre à comparaître, Zhang Chunqiao a écouté en silence les accusations portées contre lui.

AU PROCÈS DES QUATRE

Chunqiao s'enferme dans le silence

d'après AFP, AP et UPI

■ Zhang Chunqiao, la tête pensante de la «bande des quatre», n'a absolument pas répondu hier aux questions qui lui étaient posées lors de sa première audition devant la cour spéciale de Pékin dont les débats ont commencé il y a une semaine. Il a même été le plus réfractaire des dix hauts dirigeants de la révolution culturelle chinoise actuellement traduits devant cette cour en conservant un mutisme total devant ses juges.

Zhang Chunqiao, 63 ans, les lèvres serrées, le regard sévère et obstiné derrière ses lunettes, et fort mal vêtu, s'est montré plus intraitable devant ses accusateurs que Jiang Qing, la veuve de Mao, qui s'était elle-même bornée, la veille, à répondre aux questions des juges: «Je ne sais pas».

Son attitude a été fort mal perçue par les magistrats chargés de le juger et qui l'ont averti que son attitude et son silence le défavoriseraient. Néanmoins, six questions lui ont été posées sur une machination qui, selon l'acte d'accusation, aurait été fomentée par la «bande des quatre» en 1974 pour discréditer aux yeux de Mao MM. Chou Enlai, alors premier ministre, et Keng Xiaoping, présentement vice-président du parti communiste chinois et l'homme fort de la Chine postmaoiste. Il est également accusé d'avoir mis sur pied une organisation clandestine contre-révolutionnaire à Shanghai, en 1967.

Le comportement de Jiang Qing et celui de Zhang Chunqiao, ex-vice-premier ministre, incidemment le dernier membre de la «bande des quatre», à comparaître, a contrasté avec celui des deux autres, Yao Wenyuan et Wang Hongmen. En effet, ce dernier s'est même présenté à la barre des témoins pour déposer contre la veuve de Mao, l'accusant d'avoir été l'instigatrice d'une machination consistant à accuser Chou Enlai et Deng Xiaoping de chercher à usurper le pouvoir.

Des émeutes antichinoises à Java

Les émeutes antichinoises qui ont éclaté dans le centre de Java, l'île principale de l'archipel indonésien, se sont étendues hier à l'est de l'île où deux villes ont été le théâtre de violences. Des jeunes Indonésiens ont bombardé de pierres des maisons et des magasins chinois à Madium et Ngawi, ont indiqué des témoins. Malgré la présence de policiers armés en faction, les jeunes gens, qui lançaient leurs projectiles d'autobus roulant au pas, ont brisé des vitrines et atteint les propriétaires des boutiques, ont ajouté les témoins.

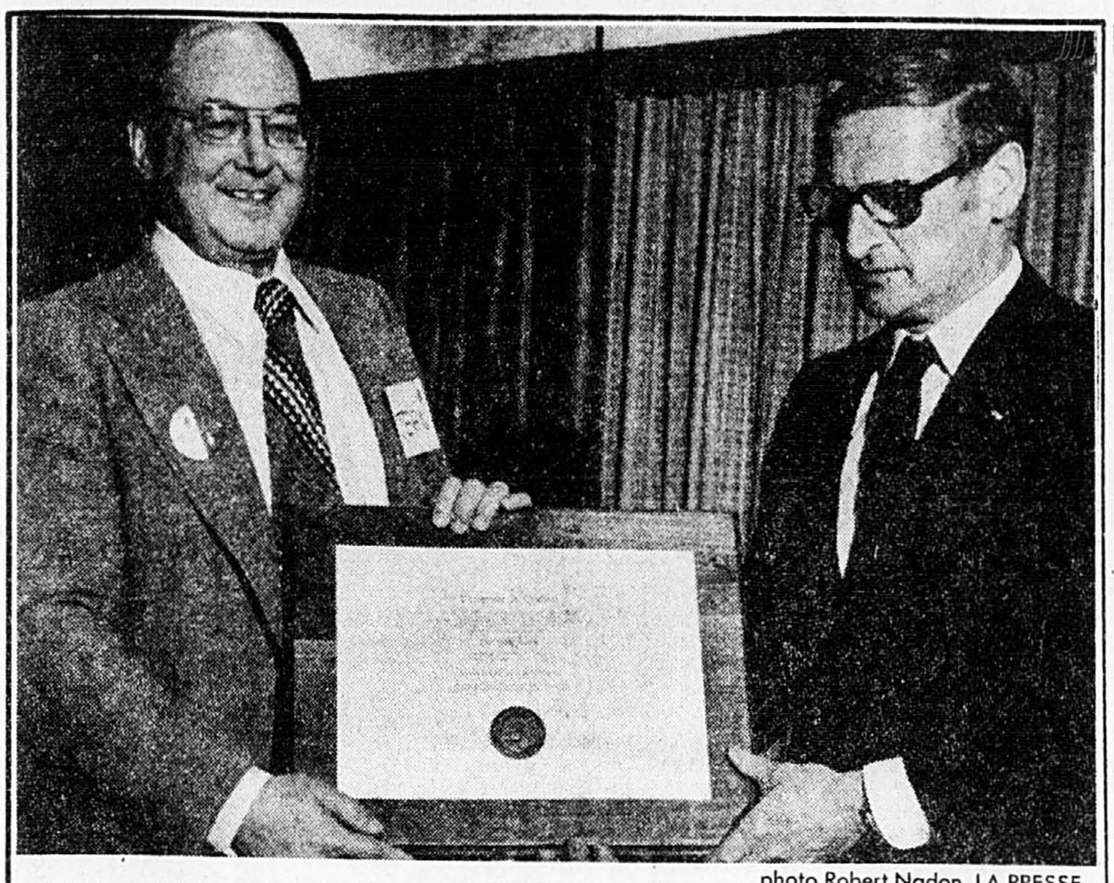


photo Robert Nadon, LA PRESSE

L'Université du Québec a profité du congrès des Métallos pour remettre un doctorat honorifique à Jean Gérin-Lajoie. C'est le président de l'Université du Québec, M. Gilles Boulet, qui a décerné le parchemin au nouveau docteur et prononcé l'allocution de circonstance.

LE TESTAMENT SPIRITUEL DE GÉRIN-LAJOIE

La solidarité des travailleurs est brisée

■ À moins de s'asseoir paresseusement sur ses lauriers, le syndicalisme québécois doit se préoccuper de l'amputation récente et spectaculaire de sa solidarité: 200,000 des 900,000 syndiqués québécois font partie des syndicats indépendants.

PIERRE VENNAT

Non seulement ce nombre est-il massif mais, il est récent et a tendance à croitre avec les années: le nombre de membres de syndicats indépendants, c'est-à-dire rattachés à aucune centrale, a triplé depuis 1970, et ce malgré que le Québec compte quatre centrales: la FTQ, le CEQ, la CSN et la CSD.

Le phénomène est suffisamment grave pour que l'un des penseurs les plus prestigieux du mouvement syndical québécois, le directeur québécois du Syndicat des Métallos, également vice-président de la FTQ, Jean Gérin-Lajoie, y consacre la majeure partie de son dernier rapport moral avant de prendre sa retraite définitive du syndicalisme, en 1982, à moins de 55 ans, avec 35 ans de syndicalisme, dont 30 au Syndicat des Métallos à son actif, les 16 dernières comme directeur québécois élu du syndicat.

Nouveau «docteur» de l'Université du Québec, titre qui lui a été décerné hier, Jean Gérin-Lajoie livre un testament spirituel très pessimiste, qu'il a d'ailleurs appelé «la solidarité éclatée des travailleurs québécois», titre qui coiffe la brochure de 30 pages que les Métallos ont imprimée pour diffuser ce message d'adieu, lu «in extenso» hier matin lors du premier jour d'un congrès réunissant les délégués de toutes les sections locales de ce qui constitue le syndicat industriel numériquement le plus important au Québec, avec ses 42,000 membres.

«À moins de considérer béatement que nous n'avons plus de problèmes à régler, nous devons nous préoccuper du fait que nous sommes tous des handicapés face aux défis présents et futurs de l'industrie moderne», écrit Gérin-Lajoie qui ajoute qu'à moins de nous résigner passivement au danger que le syndicalisme québécois devienne une cacaphonie bruyante et désorganisée, nous devons nous préoccuper de ce désordre qui trahit le but premier du syndicalisme qui est de regrouper les travailleurs.»

Un homme préoccupé

M. Gérin-Lajoie est visiblement préoccupé.

D'autant plus qu'il est hanté par le récent exemple des cent premiers employés embauchés à l'usine de l'Alcan, à la Baie, au Saguenay, et qui ont refusé de se syndiquer, tant aux Métallos qu'à la CSN, la CSD ou même la Fédération (indépendante) des syndicats du secteur aluminium. «La contradiction que constitue un syndicat indépendant aboutit à la disparition du syndicalisme», épilogue-t-il sur cet incident.

M. Gérin-Lajoie déplore donc le pluralisme syndical québécois qui, selon lui, constitue la première cause de l'essor des syndicats indépendants.

«Il me semble illusoire de prétendre, comme certains le font, que le pluralisme syndical renforcerait la liberté syndicale, et rapprocherait le syndicalisme des travailleurs en leur donnant le choix entre plusieurs centrales. Une telle argumentation est un trompe-l'oeil. Elle sacrifie la solidarité syndicale à la division, que cette division soit due aux dogmatismes ou au magasinage.»

M. Gérin-Lajoie croit que «la haine, le dogmatisme et la virulence avec lesquels la CSN poursuit sa politique de maraudage», constitue une seconde cause de l'essor des syndicats indépendants.

«J'avoue avoir été impressionné dans quelques contacts que j'ai eu avec des dirigeants de la FSSA ou de la CSD, par leur amertume et leur ressentiment envers leurs anciens collègues de la CSN. On dirait des chats qui ont été échaudés. J'ai aussi été impressionné par l'amertume et la récrimination dans lesquelles a sombré le dernier Front commun dans la fonction publique. J'ai été aussi impressionné par l'amertume des militants des Métallos dans les mines d'amiante, à la suite d'un Front commun avec la CSN. La CSN semble récolter la haine qu'elle sème volontiers.»

M. Gérin-Lajoie, qui n'y va pas de main morte, n'a cependant guère de solution à proposer pour résoudre le problème, si ce n'est qu'en dépit de ses propos, il tend la main à la CSN pour que cesse le maraudage institutionnalisé et il répète que «la première tâche d'un syndicat, c'est de rester près de ses membres».

La FTQ dit non d'avance aux propositions que la CSN veut adopter à son congrès du week-end

■ La FTQ s'oppose d'avance à l'idée de «négociations nationales» avancée par l'exécutif de la CSN et à l'établissement d'un comité de coordination de toutes les négociations.

Le directeur québécois du Syndicat

PIERRE VENNAT

des Métallos — le syndicat industriel numériquement le plus important au Québec avec ses 42,000 membres —, M. Jean Gérin-Lajoie, premier vice-président de la FTQ, a déclaré hier que «le syndicalisme québécois doit s'objecter à ces propositions dangereuses», que l'exécutif de la CSN soumettra demain à ses membres, réunis en congrès dans la Vieille Capitale.

Ces propositions, au nombre de trois, se résument à ceci:

- l'établissement d'un comité de coordination de toutes les négociations, visant à élargir le cadre de celles-ci, en s'inspirant de l'exemple des négociations dans le secteur public;
- l'adhésion individuelle possible d'un travailleur à la CSN, qu'il y ait ou non un syndicat accrédité dans son usine, et que le syndicat accrédité soit affilié ou non à la CSN;
- la négociation avec les autres centrales FTQ et CEQ, mais non la CSD, de négociations nationales pour l'établissement de conditions universelles applicables à tous, y compris les non - syndiqués.

L'intervention de M. Gérin-Lajoie, qui se retirera en mai prochain de la tête du Syndicat des Métallos au Québec et dans les Maritimes, que certains pourraient considérer comme une ingérence dans les affaires internes de la CSN, démontre jusqu'à quel point l'unité d'action est quasi - impensable entre les deux grandes centrales FTQ - CSN par les temps qui courent.

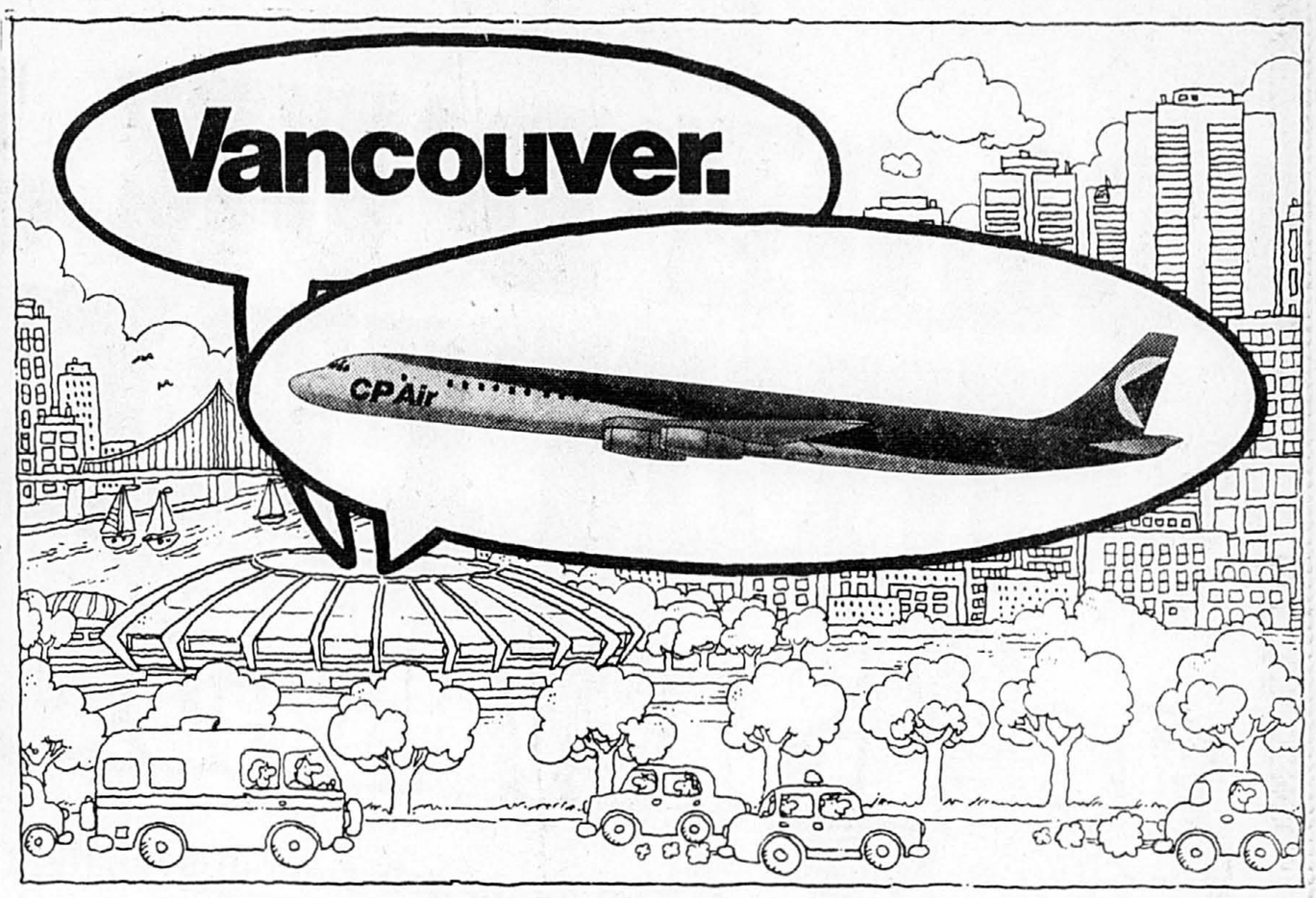
Déjà, la semaine dernière, un autre vice - président de la FTQ, M. Roger Laramée, avait profité du congrès du Conseil du Québec du Syndicat canadien de la fonction publique, dont il est le directeur québécois, et qui compte, lui, 53,000 membres au Québec, pour s'en prendre à la CSN et affirmer que c'est à cause d'elle que les pourparlers d'unité d'action entre la FTQ, la CSN et la CEQ ont échoué après trois rencontres.

Un danger pour le syndicalisme

D'ailleurs, c'est en employant le nom de la FTQ que M. Gérin - Lajoie a pris position en y consacrant pas moins de quatre des 30 pages de son dernier rapport moral à ses troupes.

«Nous prétendons à la FTQ que c'est une illusion et donc une imposture de vouloir négocier au nom de tous les travailleurs et non seulement des membres que nous représentons», a déclaré M. Gérin - Lajoie.

«Nous prétendons que c'est une illusion et donc une imposture de prétendre qu'on négocie parce qu'on est assis à trois autour de la même table avec l'Etat et le patronat: c'est de la discussion, c'est pas de la négociation. Nous prétendons que c'est une illusion de prétendre que des ententes entre trois parties ne seraient pas du tripartisme. L'absence d'accès à la syndicalisation ne se remplace pas par des illusions.»



Deux vols pratiques, chaque jour.

De Montréal à Vancouver aller-retour.

Départ	Arrivée	Retour
10h30*	12h40	08h15†
18h †	21h05	14h30*

*Vol quotidien sans escale.
†Vol direct (même appareil) du lundi au vendredi.

Nous vous offrons également de bons moments à bord de nos vols à destination de Toronto, Ottawa, Winnipeg, Calgary et Edmonton.

Pour vos réservations, appelez votre agent de voyages. Vous pouvez aussi communiquer avec CP Air au 931-2233 ou, sans frais, au 1-800-361-8026.

CP Air — De plus en plus au pays, on vole à votre service.

CP et ◄ sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.

LA FACTORERIE DE TAPIS MD
AUTORISE:
SOLDE
Epargnez sur un grand choix de tapis, carpettes, et prélarts en vinyle en entrepôt pour livraison et pose immédiate.
aussi peu que la
1/2
du prix ou moins*
*prix réduit de la Factorerie de Tapis MD
Magasinez en Personne, Magasinez à Domicile.
sans obligation. Appelez pour une estimation gratuite à la maison.
332-2851
• Crédit offert VISA
• Installation sur demande avec garantie de service à vie
• Coupe immédiate sur mesure — apportez les mesures de votre pièce.
La Factorerie de Tapis. Satisfaction ou argent remis
La Factorerie de Tapis MD
Marque de commerce déposée de D.B. Factory Carpet Ltée
FACTORERIE DE TAPIS MD
Nous faisons tout sauf la fabrication
...personne ne peut faire mieux!
BROSSARD 7205, BOUL. TASCHEREAU OUEST OUEST DU PONT CHAMPLAIN 656-8440
ST-LÉONARD 6878 RUE JEAN-TALON EST À L'EST DE LANGELIER 259-2571
ST-LAURENT 3450 CÔTE VERTU EN FACE DE PLACE VERTU 332-2851
LAVAL 1710 BOUL. DES LAURENTIDES AU COIN DE ST-MARTIN 668-1140
OTTAWA 1560 CHEMIN MERIVALE AU COIN DU MEADOWLANDS DR. 226-3961
HEURES D'OUVERTURE: Lundi au Merc.: 9 h à 18 h Jeudi et Ven. 9h à 21 h Sam. 9 h à 17 h.

SOLDE D'UN JOUR À L'ENTREPÔT SIMPSONS

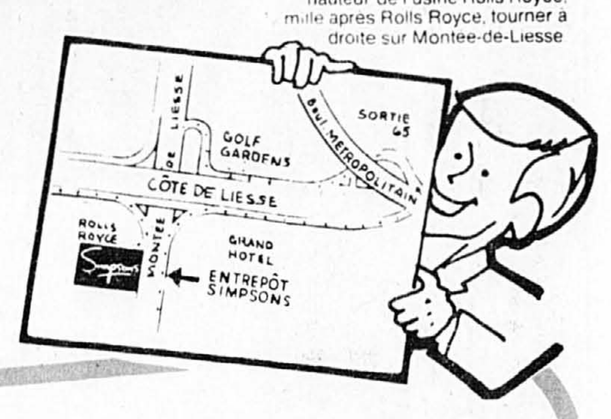


L'ENDROIT EST FACILE À TROUVER

L'entrepôt Simpsons se trouve sur Montée-de-Liesse, au sud du boulevard Côte-de-Liesse.

EN VENANT DE L'EST: prendre la sortie 65 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 milles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée-de-Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse.

EN VENANT DE L'OUEST: prendre la route de service sur le boulevard Côte-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rolls Royce; mille après Rolls Royce, tourner à droite sur Montée-de-Liesse.





de 8h30 à 5h du soir samedi seulement, à l'entrepôt St-Laurent Montée-de-Liesse sud.

Plusieurs autres articles non énumérés. Pas de commandes postales ni téléphoniques. Articles vendus tel quel. Si la livraison est necessaire, elle sera faite, moyennant des frais en rapport avec l'article. Tous les articles sont sujets à des ventes antérieures.

BONS ACHATS POUR LE DIVERTISSEMENT

Modèles d'étalage et de démonstration. Tous entièrement garantis; tous en parfaite condition de fonctionnement.

Téléviseurs-couleur

	Prix orig. Simpsons	
6 seul. Portatif 20" "Zenith" modèle L1992	729.99	529.99
1 seul. Portatif 20" "Zenith" modèle L1993	899.99	649.99
2 seul. Portatif 20" "Panasonic" modèle CT939	749.99	529.99
1 seul. Console 26" "Panasonic" modèle 26E54	999.99	729.99
1 seul. Console 26" "Electrohome" "Sherway"	899.99	629.99
1 seul. Console 26" "RCA" modèle GER 704	1029.99	749.99
1 seul. Console 26" "RCA" modèle GER 623	899.99	679.99
4 seul. Portatif 20" "Philco" modèle C2908	479.00	399.00
1 seul. Portatif 20" "RCA" modèle FER 475	599.99	469.99
1 seul. Portatif 20" "RCA" modèle FD488WR à télécommande	799.99	549.99
2 seul. Portatif 14" "Toshiba" modèle CA330	599.99	469.99
1 seul. Portatif 20" "Panasonic" modèle CT909	629.99	479.99
2 seul. Portatif 20" "Zenith" modèle SL1961 à télécommande	899.99	629.99
1 seul. Portatif 13" "Panasonic" modèle CT218	469.99	329.99
1 seul. Console 26" "Panasonic" modèle 26F62	1199.99	899.99
1 seul. Portatif 20" "Electrohome" "Elgin"	568.00	439.99
1 seul. Portatif 20" "Sylvania" modèle 9164	599.99	449.99
1 seul. Portatif 20" "RCA" modèle FD 500	749.99	499.99
11 seul. Console 26" "Sylvania" modèle CL9242	979.99	699.99
2 seul. Console 26" "Sylvania" modèle CL9211	769.99	539.99
1 seul. Console 26" "Sylvania" modèle CL9216	799.99	579.99
1 seul. Portatif 20" "Sylvania" modèle CL9164	599.99	419.99
3 seul. Console 26" "Philco" modèle C3722		529.99
2 seul. Console 26" "Sylvania" modèle CL8244		569.99
1 seul. Console 26" "Philco" modèle C3742		579.99
4 seul. Console 26" "Philco" modèle C3723		559.99
1 seul. Console 26" "Sylvania" modèle CL8264		599.99
1 seul. Console 26" "Philco" modèle C3633		499.99
1 seul. Console 26" "Philco" modèle C3634		499.99
1 seul. Console 26" "Sylvania" modèle CL9348		699.99
2 seul. Console 26" "Philco" modèle C3743		599.99
1 seul. Portatif 20" "Electrohome" "Conway"		469.99
1 seul. Portatif 20" "Electrohome "Diplomat"		549.99
2 seul. Portatif 20" "Electrohome" "Falcon" à télécommande		629.99

Téléviseurs noir/blanc

	Prix orig. Simpsons	
17 seul. Portatif 12" "Panasonic" CA/CD modèle TR822		99.99
5 seul. Portatif 12" "Sanyo" modèle 21T70U	109.99	69.99
2 seul. Portatif 12" "Philco" modèle B458	97.00	64.99
1 seul. Portatif 12" "Zenith" modèle 121A	139.99	99.00
1 seul. Portatif 12" "Panasonic" modèle TR1202	159.99	109.99
1 seul. Portatif 12" "Zenith" modèle 121Y	139.99	99.00
1 seul. Portatif 9" "RCA" CA/CD modèle CER093	199.99	139.99
6 seul. Portatif 20" "Philco" modèle B730	149.00	119.99
2 seul. Portatif 20" "RCA" modèle CD192	219.99	149.99

Stéréos modulaires

60 seul. Modèles d'étalage et de démonstration. Marques réputées.
Prix orig. Simpsons 229.99 à 599.99 **149.99 à 399.99**

200 seul. Radios-réveil, de table; modèles d'étalage et de démonstration. Marques réputées.
Prix orig. Simpsons 29.99 à 99.99 **19.99 à 69.99**

Rayon 395, entrepôt seulement

MEUBLES POUR VIVOIR

1 seul. Canapé et causeuse "Sklar" de style contemporain: Coussinage mousse, recouvrement velours beige. 699.98

1 seul. Canapé et fauteuil de "Bedford". Dossiers à coussins semi-tenants. Sièges à coussinage mousse. Recouvrement aspect tweed tons multiples. Vendu tel quel. 309.98

1 seul. Canapé et fauteuil de "United". Dossiers à coussins semi-tenants. Sièges à coussinage mousse. Roulettes avant. Recouvrement velours côtelé ton rouille. 529.98

1 seul. Canapé-lit "Sealy". Dossiers à coussins semi-tenants. Siège à coussinage mousse. Matelas "Posturepedic" à ressorts. Recouvrement velours ton or. 299.98

6 seul. Canapé et fauteuil de "House of Braemore". Dossiers à coussins semi-tenants, petites oreilles. Tissus et couleurs variés. 649.98

2 seul. Canapé et fauteuil de "House of Braemore. Dossiers à coussins semi-tenants. Sièges à coussinage mousse. 1 à recouvrement velours ton vert, 1 recouvrement velours ton brun. vendu tel quel. 499.98

1 seul. Canapé-lit de "Sealy". Dossiers à coussins semi-tenants. Siège à coussinage mousse. Matelas "Posturepedic" à ressorts. Recouvrement tweed beige. Vendu tel quel.

2 seul. Canapé de fauteuil de "Bedford". Coussinage mousse. Volant. Recouvrement motif floral, tons multiples. 249.98

2 seul. Canapé et fauteuil de "Bedford". Siège à coussinage mousse. Dossier à coussins amovibles. Un recouvrement à rayures beige/gris, 1 à motif floral bleu. 399.98

8 seul. Canapé et fauteuil de "House of Braemore". Siège à coussinage mousse. Petites oreilles. Tissus et couleurs variés. 469.98

2 seul. Canapé et fauteuil de "Citation". Dossiers à coussins semi-tenants. Sièges à coussinage mousse. Volant. Recouvrement aspect toile à motif floral multiple ton vert. 599.98

1 seul. Canapé et fauteuil de "Citation". Dossiers capitonnés à boutons. Sièges à coussins mousse. Volant. Recouvrement velours ton cognac. 479.98

3 seul. Canapé et fauteuil "Housse of Braemore". De style contemporain. Coussinage mousse. 2 tons rouille, 1 ton perle. 499.98

1 seul. Canapé "Sealy". Dossier à coussins amovibles. Siège à coussinage mousse. Volant. Imprimé floral sur fond beige. 689.98

1 seul. Canapé-lit de "Simmons". Coussins amovibles. Siège à coussinage mousse. Matelas à ressorts. Traversins. Recouvrement à motif floral beige/brun. 299.98

3 seul. Causeuse de "Bedford". Coussins amovibles. Siège à coussinage mousse. Recouvrement velours ton or. 449.99

1 seul. Canapé et fauteuil de "Lanark". Dossiers à coussins mousse capitonnés à boutons. Recouvrement aspect velours ton rouille. 159.98

1 seul. Canapé et fauteuil de "Bedford". Coussins mousse. Recouvrement tweed ton beige/brun. 499.98

1 seul. Canapé-lit "Simmons". Dossier à coussins amovibles. Siège à coussinage mousse. Recouvrement ton bourgogne à motif imprimé. 379.98

1 seul. Canapé "Bauhaus". Coussins mousse. Recouvrement à motif floral bleu.

1 seul. Canapé "Bedford". Coussins mousse. Recouvrement aspect tweed brun/beige. Vendu tel quel. 499.98

3 seul. Canapé et fauteuil de "House of Braemore". Dossiers à coussins semi-tenants. Petites oreilles. Sièges à coussins mousse en forme de T. Volant. Recouvrement aspect velours à motif floral bleu/beige. 499.99

1 seul. Ens. 2 pces modulaires "Sealy". Coussins amovibles. Sièges à coussins mousse. Recouvrement tweed ton beige. Vendu tel quel. 299.98

1 seul. Canapé et fauteuil "Bedford". Appuis-bras genre selle. Roulettes. Recouvrement tweed brun/beige. 699.98

2 seul. Canapé et fauteuil "Bedford". Coussins mousse. Recouvrement tweed à rayures beige/brun. 399.98

1 seul. Canapé et fauteuil "Bedford". Coussins mousse. Volant. Imprimé floral brun/beige sur fond beige. 399.98

1 seul. Canapé et fauteuil "Sklar". Dossiers à coussins semi-tenants. Coussins mousse. Volant. Recouvrement velours imprimé floral multiple. 399.98

1 seul. Canapé et fauteuil "Sklar". Dossiers à coussins semi-tenants. Coussins mousse. Recouvrement velours motif floral brun/beige. 899.99

2 seul. Canapé et fauteuil "Citation". Dossiers à coussins semi-tenants. Sièges à coussinage mousse. Volant. Recouvrement motif beige/brun. 649.98

1 seul. Canapé et fauteuil "Citation". Dossiers à coussins amovibles, coussinage mousse. Volant. Recouvrement à motif floral bleu sur fond beige. 549.98

699.98

TABLES D'APPOINT ET UNITÉS MURALES

Vaste sélection de tables et d'unités murales de plusieurs manufacturiers. La plupart de genre unique, séries interrompues et modèles d'étalage. Style traditionnel et contemporain. Prix variés. Tous vendus tel quel.

À PRIX DE SOLDE

MATELAS ET SOMMIERS-TAPISSIER

Vaste sélection de matelas et sommiers-tapissier de marques réputées. Quelques-uns légèrement défraîchis, mais tous neufs. Formats 39" à 60" mais non disponibles dans toutes les gammes de prix. Quelques ensembles continental dans le groupe.

69.98 à 399.98

MEUBLES EN TECK

Meubles d'appoint en teck pour chambre à coucher, salle à dîner. Sélection d'articles de manufacturiers réputés. La plupart de genre unique. Tous vendus tel quel.

39.98 à 499.98

ENS. DÎNETTES

Sélection de dînettes de manufacturiers réputés. Toutes avec dessus en arborite et pieds chromés. Ens. 3 pces et 5 pces dans le groupe.

169.98 à 429.98

MEUBLES POUR CHAMBRE À COUCHER

2 seul. Ens. 4 pces. "Marius Ouellet" pour chambre à coucher. Commode double et miroir, chiffonnier 4 tiroirs, table de nuit et chevet 39". Fini caramel	Spécial	479.98
2 seul. Ens. 5 pces "Marius Ouellet" pour chambre à coucher. Commode double et miroir, chiffonnier sur chiffonnier, 2 tables de nuit, chevet 60". Fini caramel	Spécial	669.98
2 seul. Ens. 5 pces style contemporain "Henri Vallières" pour chambre à coucher. Commode triple et miroir 3 sections, chiffonnier avec porte, 2 tables de nuit, chevet 60". Fini hickory/pacanier	Spécial	1499.98
1 seul. Ens. 3 pces style provincial français "Baronet" pour chambre à coucher. Commode double et miroir, chiffonnier 5 tiroirs et chevet 60". Fini cerisier	919.98	729.98
1 seul. Ens. 4 pces style provincial italien "Baronet" pour chambre à coucher. Commode triple et miroir chiffonnier 5 tiroirs, deux lits 39" à bal daquin. Fini blanc/or	1089.00	739.98
1 seul. Ens. 5 pces style contemporain "Gerrard Collin" pour chambre à coucher. Commode triple et miroir, chiffonnier avec porte, chevet 54"/60" et 2 tables de nuit.	2069.98	1699.98
1 seul. Ens. 4 pces style provincial français "Baronet" pour chambre à coucher. Commode triple et miroir horizontal, chiffonnier 5 tiroirs, lit 54" à panneaux, table de nuit. Fini brossé ton vert avocat	984.90	789.98
1 seul. Ens. 3 pces style provincial français "Baronet" pour chambre à coucher. Commode double et miroir, chiffonnier 4 tiroirs, lit 39" à panneaux. Fini brossé ton vert avocat	839.90	674.98

MEUBLES D'APPOINT

	Prix orig. Simpsons	
1 seul. Base "Kroehler" pour chaine stéréo. Fini pin	209.98	149.98
3 seul. Berceuse pivotante et reposepieds assorti de "Zodiac Supreme". Garniture bois ton érable. Recouvrement motif écossais rouille/brun	384.96	299.98
1 seul. Canapé et berceuse pivotante "Troister". Recouvrement motif quadrillé beige	649.98	589.98
3 seul. Unité bibliothèque/bar "Goldcrest". Panneau avant s'abaissant. Fini érable	169.98	134.98
1 seul. Ens. 3 pces "National Woodcraft" comprenant: divan-lit, berceuse et reposepieds. Appuis-bras ton érable. Recouvrement motif écossais beige/brun	529.98	424.98

MEUBLES POUR SALLE À DÎNER

	Prix orig. Simpsons	
1 seul. Ens. 5 pces "House of Braemore" pour salle à dîner. Table rectangulaire avec 2 rallonges, 3 chaises et 1 fauteuil avec dossier cannés	1199.90	949.98
1 seul. Ens. 7 pces style contemporain "Henri Vallières" pour salle à dîner. Table ronde avec 1 rallonge, bahut, vaisselier, 4 chaises. Fini orme rouge	1635.00	1199.98
1 seul. Ens. 7 pces "Knechtel" pour salle à dîner. Table ovale avec 2 rallonges, bahut, vaisselier, 3 chaises et 1 fauteuil. Fini cerisier antique	Spécial	2299.98
1 seul. Bahut et vaisselier "Henri Vallières". Style contemporain. Fini frêne ton miel	549.98	289.98
1 seul Ens. 7 pces "Knechtel" pour salle à dîner. Table ovale avec 2 rallonges, bahut et vaisselier, 3 chaises et 1 fauteuil. Fini cerisier	3149.98	2499.98
1 seul. Ens. 7 pces style contemporain "Henri Vallières" pour salle à dîner. Table avec 2 rallonges, 6 chaises. Fini hickory/pacanier	2129.98	1699.98
1 seul. Ens. 6 pces style contemporain "Sklar Peppler" pour salle à dîner. Table sans rallonge, vaisselier, 4 chaises. Fini noyer	1770.00	1249.98
1 seul. Ens. 6 pces "House of Braemore" pour salle à dîner. Table avec 1 rallonge, vaisselier, 2 chaises et 2 fauteuils. Fini chêne doré.	2109.98	1449.98
1 seul. Desserte assortie	429.98	209.98
1 seul. Ens. dînette 5 pces "Yu-Go". Table avec 2 rallonges, 3 chaises et 1 fauteuil. Fini pin	909.00	629.98
1 seul. Ens. 7 pces "Yu-Go" pour salle à dîner. Table ronde avec 2 rallonges, 4 chaises; bahut et vaisselier. Fini ton cannelle	919.96	689.98
1 seul. Table genre huche "Roxton". Fini érable fumé	192.00	134.98

Rayon 401, entrepôt seulement

TAPIS ET MOQUETTE

Tapis. Traditionnel, contemporain et aspect oriental dans la sélection.
Prix ord. Simpsons $275 à $699 **$195 à $339**

Tapis de moquette. 6' X 9'.
Prix ord. Simpsons 106.99 à $155 **69.99 à $99**

Tapis tressés "Terrebonne". Rabais 50%

Moquette à la verge carrée.
Prix ord. Simpsons 4.98 à 34.98 **1.98 à 19.98**

Carpettes. Rabais 30% à 50%.

Rayon 376, entrepôt seulement

MEUBLES JUVÉNILES

Variété de matelas, chiffonniers, étagères, chaises longues pour bébés, poussettes. Hâtez-vous pour un meilleur choix.
Prix orig. Simpsons 8.99 à $220 **2.99 à 149.99**

Rayon 473, entrepôt seulement

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Modèles d'étalage et de démonstration. Tous en parfaite condition de fonctionnement.

	Prix orig. Simpsons	
50 seul. Réfrigérateur	269.95 à 1019.95	**219.95 à 944.95**
30 seul. Lave-vaisselle	369.98 à 499.95	**224.98 à 424.95**
30 seul. Congélateur	319.95 à 409.95	**274.95 à 349.95**
30 seul. Cuisinière	419.95 à 869.95	**359.95 à 739.95**
40 seul. Machine à laver	329.95 à 549.95	**199.95 à 469.95**
40 seul. Séchoir	309.95 à 399.95	**264.95 à 334.95**

Rayon 430, entrepôt seulement

ASPIRATEURS

	Prix orig. Simpsons	
5 seul. "Concept I" de "Hoover". No 3101	365.99	249.99
4 seul. Vertical "Hoover". No 4139	149.99	89.99
1 seul. Manuel "Hoover". No 1019	69.99	39.99
1 seul. "Celebrity IV" de "Hoover". No 3141	349.99	269.99
1 seul. "Celebrity IV" de "Hoover". No 3131	159.99	109.99
1 seul. "Powerteam" de "Eureka". No 1760	319.99	229.99
2 seul. Vertical "Eureka". No 4060	279.99	139.99
2 seul. Vertical "Eureka". No 5060	339.99	199.99
1 seul. Traîneau "Beaumark". No 7200	109.99	69.99
4 seul. "Beaumark" avec "Powerteam". No 8300	249.99	189.99
2 seul. "Beaumark" avec "Powerteam" No 8500	339.99	269.99
5 seul. Balai "Electrikbrush" de "Regina". No 1110	79.99	49.99
27 seul. Balai "Electrikbroom" de "Regina". No 942	59.99	39.99
2 seul. Balai "Electrikbroom" de "Regina". No 777	44.99	24.99

De nombreux autres modèles non énumérés.
Rayon 371, entrepôt seulement

ARTICLES MÉNAGERS

Sélection d'articles ménagers tels que batterie de cuisine, articles en bois, petits appareils électriques neufs et remis à neuf, ventilateurs et quelques barbecues. Tous à prix réduits pour solde rapide.
Rayon 426, entrepôt seulement

LINGE DE MAISON

Sélection de draps, taies d'oreillers, couvre-lits, douillettes et nappes. Variété de tissus, de dimensions et de coloris. Offerts à prix réduits pour solde rapide.
Rayon 351, entrepôt seulement

TENTURES, STORES ET COUVRE-LITS

Variété de couvre-lits, tentures, coussins, stores, stores vénitiens et stores romains (variété de grandeurs et de couleurs).

Rabais 25% à 50%

Rayon 385, entrepôt seulement

SERVICES À DÎNER ET ACCESSOIRES

Variété de services à dîner pour 4 et 8 personnes. Tasses et soucoupes, assiettes, accessoires de service, couteaux, fourchettes, cuillers etc. Tous offerts à prix réduits pour solde rapide.
Rayon 228/445, entrepôt seulement

RABAIS 30% À 50%

Variété de lampes et plafonniers.
Rayon 439, entrepôt seulement

CAMÉRAS ET MACHINES À ÉCRIRE

Modèles d'étalage et de démonstration. Machines à écrire projecteurs et caméras. Offerts à prix réduits pour solde rapide.
Rayons 203/210, entrepôt seulement

DÉCORATIONS DE NOËL

Rabais 50%.
Rayon 439, entrepôt seulement

ARTICLES DE SPORT

Bicyclettes.
Prix ord. Simpsons 99.98 à 269.98 **69.99 à 199.99**

Bicyclettes-exerciseurs.
Prix ord. Simpsons 109.98 à 129.98 **69.99 à 94.99**

Skis de fond. **19.99**

Chaussures pour ski de fond. **19.99**

Tentes variées. **½ prix!**

Sacs de couchage. **½ prix!**

Variété de vêtements de ski. Offerts à prix réduits pour solde rapide.
Rayon 469, entrepôt seulement.

ARTICLES DE QUINCAILLERIE

12 seul. Poêles "Franklin" 30"
Prix Simpsons **149.99**

10 seul. Portes de douche en aluminium
Prix ord. Simpsons 99.99 **74.99**

15 seul. Jardinière en forme d'escalier.
Prix ord. Simpsons 39.99 **29.99**

25 seul. Coffre à outils.
Prix ord. Simpsons 16.98 **12.99**

9 seul. Scie à onglet "Black & Decker"
Prix Simpsons **174.99**

200 gal. seul. Peinture latex mat et semi-lustre. Variété de couleurs et finis, pas de blanc.
Prix ord. Simpsons 17.99 à 19.99 gal. **9.99**

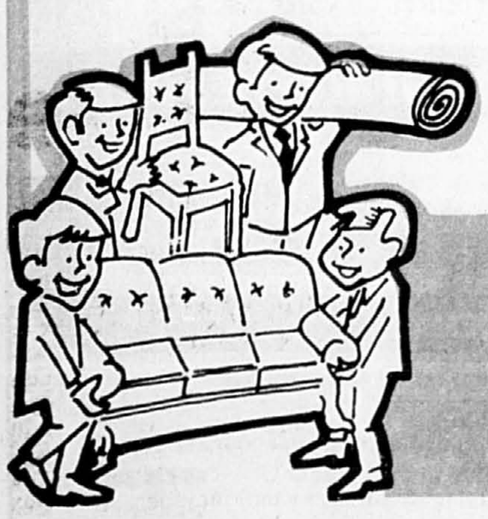
100 gal. seul. Peinture "Carousel" pour plafond. Blanc.
Prix ord. Simpsons 17.99 gal. **10.99**

Tondeuses à essence et électrique remises à neuf. Quelques modèles neufs dans le groupe.
74.99 à 189.99

Rabais 25% sur tous les accessoires de jardin et les boyaux d'arrosage.

6 seul. Chasse-neige 7c.v. avec chaines et démarreur électrique.
Prix ord. Simpsons 1095.00 **949.99**

Rayon 690, entrepôt seulement



Un jour seulement, samedi le 29 novembre
à l'entrepôt Simpsons, 110 sud, Montée-de-Liesse.
Plusieurs autres articles offerts à prix réduits.

Simpsons MD